



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE

PLENIERE DU CONSEIL GENERAL

Mercredi 14 décembre 2022, Hôtel de Ville de Sierre
(18 heures)

En la présence du Conseil municipal

ORDRE DU JOUR

- 1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 juin 2022 (reçu par e-mail)**
- 3. Budget 2023 de la Ville de Sierre**
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Entrée en matière
 - c. Lecture du budget – discussion de détail
 - d. Discussion générale
 - e. Votation finale
- 4. Règlement sur les taxes de séjour et d'hébergement**
 - a. Rapport de la commission ad hoc
 - b. Entrée en matière
 - c. Discussion générale
 - d. Votation finale
- 5. Règlement général concernant la fourniture de l'eau**
 - a. Rapport de la commission du développement durable
 - b. Entrée en matière
 - c. Discussion générale
 - d. Votation finale
- 6. Commission scolaire**
 - a. Rapport de la commission ad hoc
 - b. Discussion générale
- 7. Postulat « commission scolaire »**
 - a. Développement du postulat
 - b. Votation
- 8. Postulat « Une analyse du Théâtre Les Halles pour aller de l'avant ! »**
 - a. Développement du postulat
 - b. Votation

9. **Interpellation écrite concernant le plan de quartier de Beaulieu**
10. **Interpellation écrite concernant le chantier à la rue des Remparts à Granges**
11. **Interpellation écrite concernant le projet de fusion de communes**
12. **Interpellation écrite concernant le renchérissement**
13. **Divers**

Marie-Thérèse BREMBILLA
Présidente du Conseil général

Marie-Thérèse BREMBILLA

Bonsoir à vous toutes, à vous tous. Il est 18h03, comme d'habitude. Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs de l'administration communale, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, chères citoyennes, chers citoyens. Au nom du bureau du Conseil général, je vous souhaite la bienvenue dans cette salle de l'Hôtel de Ville, pour cette troisième et dernière assemblée plénière de l'année 2022. Je salue et remercie le public présent dans cette salle ce soir. Je vous demande de bien vouloir, s'il vous plaît, éteindre ou mettre sous silence vos téléphones portables. Pour les personnes du public qui assisteraient pour la première fois à une séance plénière du Conseil général, je vous rappelle que vous ne pouvez en aucun cas intervenir ou prendre la parole en cours de séance et vous prie d'observer le silence durant les débats. Je vous informe, en préambule, qu'au sein du Conseil général, Mme Melany FOURNIER remplace Mme Sonia ROULIER, démissionnaire dès juillet 2022, de même que M. Patrick BRIGANTE remplace M. Nicolas COMBY, démissionnaire dès octobre 2022. Je remercie au nom du bureau les deux conseillers généraux démissionnaires et souhaite la bienvenue à nos deux nouveaux collègues du Conseil général élus en application de l'article 211 de la loi sur les droits politiques du 13 mai 2004. Notre assemblée plénière peut ainsi débiter. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, vous avez été convoqués et avez reçu les documents utiles dans les délais prescrits par notre règlement. Je remercie mon collègue secrétaire Blaise MELLY, qui a procédé à ces convocations et vous donne sans tarder lecture de l'ordre du jour, particulièrement copieux ce soir, que le bureau a établi en collaboration avec le Conseil municipal. Voici donc l'ordre du jour :

1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 juin 2022 (reçu par e-mail)
3. Budget 2023 de la Ville de Sierre
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Entrée en matière
 - c. Lecture du budget – discussion de détail
 - d. Discussion générale
 - e. Votation finale
4. Règlement sur les taxes de séjour et d'hébergement
 - a. Rapport de la commission ad hoc
 - b. Entrée en matière
 - c. Discussion générale
 - d. Votation finale
5. Règlement général concernant la fourniture de l'eau
 - a. Rapport de la commission du développement durable
 - b. Entrée en matière
 - c. Discussion générale
 - d. Votation finale
6. Commission scolaire
 - a. Rapport de la commission ad hoc
 - b. Discussion générale

7. Postulat « commission scolaire »
 - a. Développement du postulat
 - b. Votation
8. Postulat « Une analyse du Théâtre Les Halles pour aller de l'avant ! »
 - a. Développement du postulat
 - b. Votation
9. Interpellation écrite concernant le plan de quartier de Beaulieu
10. Interpellation écrite concernant le chantier à la rue des Remparts à Granges
11. Interpellation écrite concernant le projet de fusion de communes
12. Interpellation écrite concernant le renchérissement
13. Divers

Y a-t-il des interventions concernant cet ordre du jour ? Si ce n'est pas le cas, je le considère comme accepté et nous débutons par le point n° 1, appel des conseillères et conseillers généraux.

1. APPEL DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS GENERAUX

Marie-Thérèse BREMBILLA

Je passe la parole à Blaise MELLY qui procédera à l'appel, merci Blaise.

Blaise MELLY

Bonsoir. (*Il procède à l'appel des conseillers généraux*). Nous sommes donc 52 conseillers généraux.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci Blaise. Nous sommes donc 52 conseillères et conseillers présents. Mesdames et Messieurs les scrutatrices et scrutateurs, veuillez SVP annoncer de vive voix le départ ou l'arrivée éventuels de conseillères ou conseillers généraux en cours de séance. Merci à vous toutes et tous pour votre présence.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2022

Marie-Thérèse BREMBILLA

Point no 2, approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 juin 2022, reçu par mail. Chacune et chacun de vous avez reçu ce document par voie électronique. Quelqu'un parmi vous souhaite formuler des remarques ou des observations à propos de ce procès-verbal ? Si ce n'est pas le cas, je le considère donc comme accepté. Merci à Mme Elisabeth MARCHETTI pour la bonne tenue et la rédaction de ce procès-verbal. Merci également à (ma collègue Sabine REY) mon collègue Blaise MELLY pour la relecture et correction de ce document, avant sa mise en ligne.

3. BUDGET 2022 DE LA VILLE DE SIERRE

Marie-Thérèse BREMBILLA

Nous passons sans tarder au point n° 3 de l'ordre du jour, budget 2023 de la Ville de Sierre. Les documents utiles, à savoir le budget 2023 de la Ville de Sierre, le fascicule des dépenses liées et non liées, ainsi que le rapport de la commission de gestion vous ont été transmis avec la présente convocation. Je vous rappelle que le budget est voté rubrique par rubrique et que seules les dépenses non liées supérieures à CHF 50'000.– peuvent faire l'objet d'un amendement. Nous procéderons de la manière suivante : lors de la lecture du budget et la discussion de détail, nous passerons en revue les différents groupes et chapitres de comptes. A cette occasion, vous aurez la possibilité de proposer l'amendement d'une ou de plusieurs rubriques, pour autant qu'elles concernent des dépenses non liées et supérieures à CHF 50'000.– selon le document « Budget 2023 de la Ville de Sierre, dépenses liées et non liées », qui précise quels comptes peuvent faire l'objet d'amendements. Si une rubrique fait l'objet de plusieurs amendements, ceux-ci sont traités chronologiquement selon l'article 28 de notre règlement. Nous voterons d'abord la proposition de la commission de gestion ou de la Municipalité, ensuite vos propositions selon les montants, par ordre décroissant, soit en commençant par le montant le plus élevé. L'amendement accepté sera celui qui obtient le premier la majorité des votes.

a. Rapport de la commission de gestion

Marie-Thérèse BREMBILLA

Nous voici au point 3a, rapport de la commission de gestion. Je me permets de vous rappeler que, selon l'article 21, alinéa 7 de notre règlement du Conseil général et sauf décision contraire de ce dernier, seules les conclusions des rapports présentés ce soir seront lues. Y a-t-il des remarques à ce sujet ? Non, alors nous passons sans tarder la parole à son rapporteur, M. Fabien ROBYR.

Fabien ROBYR

Madame la Présidente du Conseil général, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues. La commission de gestion a analysé le budget 2023 sur la base des éléments fournis. Elle a complété son étude par la rencontre et l'envoi de questions à certains et certaines chef-fes de service. La commission de gestion remercie chaleureusement toutes et tous leurs interlocuteurs-trices pour leur disponibilité. La commission constate que le budget 2023, premier sous la forme du plan comptable MCH2, est moins déficitaire que ceux présentés ces dernières années. Ceci s'explique principalement par l'abandon progressif du financement des écoles du degré tertiaire par les villes hôtes, la cantonalisation des APEA et par la hausse prévue des recettes issues des aménagements de production électrique. Ces facteurs sont exogènes et donc indépendants de la gestion budgétaire de la Ville. Concernant le montant de CHF 1'000'000.– que la Municipalité prévoit en dotation d'un nouveau fonds Energie et climat, si l'idée est pertinente, les finances communales actuelles ne le permettent pas. De plus, la commission aurait souhaité disposer d'un projet concret. Après de vives et longues discussions, la commission a décidé d'amender cette rubrique. Au sujet du Théâtre Les Halles, et au vu de ses faibles recettes (notamment la billetterie, le bar et les locations), la commission n'est pas satisfaite des réponses obtenues. Certaines se contredisent, d'autres sont fausses ou soulèvent encore plus de questions. A travers le dépôt d'un postulat, la commission de gestion souhaite que la Municipalité mandate un expert externe pour effectuer une analyse de situation et identifier des pistes d'amélioration. La commission restera attentive à l'évolution des recettes et de la gestion. Concernant le parking du Forum, ouvert gratuitement depuis plusieurs mois, la situation laisse à désirer et les difficultés récurrentes ne laissent pas entrevoir d'amélioration à court terme. A la lecture du budget 2023, et même si la situation semble s'améliorer, la commission de gestion reste préoccupée par la situation financière de la Ville et invite la Municipalité à diversifier rapidement ses sources de revenus. Arrivée au terme de son analyse, la commission de gestion recommande au Conseil général d'entrer en matière sur le budget 2023, d'accepter l'amendement et le postulat proposés, d'accepter le budget 2023 et d'autoriser le Conseil municipal à contracter les emprunts que ce budget implique. Je vous remercie de votre attention.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Je remercie M. Fabien ROBYR, Mme Natacha BONVIN, présidente de la Cogest ainsi que tous les membres de la commission pour la qualité de leur travail.

b. Entrée en matière

Marie-Thérèse BREMBILLA

Et nous passons au point 3b, l'entrée en matière. Le débat est ouvert chers collègues. La parole est à vous. M. GERMANN.

Dominique GERMANN

Merci. Madame la Présidente, Monsieur le Président de la Ville, Madame la Conseillère communale, Messieurs les Conseillers communaux, chères et chers collègues. A l'instar du message du Conseil municipal présentant le budget 2023, le groupe PLR constate une amélioration bienvenue par rapport aux budgets précédents. Il relève cependant que ce résultat relève en grande partie d'éléments externes, tels que la réduction du financement des écoles de degré tertiaire, la cantonalisation - enfin concrétisée - des APEA ou encore les recettes des aménagements hydrauliques. Le groupe souligne avec satisfaction la sensible augmentation des investissements. Il note que le déficit envisagé, de l'ordre du million de francs, correspond au montant supplémentaire des amortissements imposés par l'introduction du nouveau plan comptable MCH2. Il partage l'inquiétude de notre exécutif quant à la baisse des recettes fiscales

liées aux personnes morales. Souhaitons que cette situation ne soit que conjoncturelle et que le tissu économique local reprendra progressivement sa vigueur. Le groupe PLR accepte l'entrée en matière. Il remercie la Cogest pour son travail approfondi et pour la qualité de son rapport dont il approuve les conclusions et les propositions. Nos conseillers généraux voteront le postulat relatif au Théâtre Les Halles et soutiendront, dans leur majorité, l'amendement porté au projet du fonds Energie et climat. Merci de votre attention.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci M. GERMANN. Qui souhaite prendre la parole ? Oui, Mme BETRISEY ZUFFEREY.

Maryse BETRISEY ZUFFEREY

Alors Madame la Présidente du Conseil général, Monsieur le Président du Conseil municipal, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues. Lors de la journée de la Fête-Dieu, j'avais promis de dire *grüezi mitenand*. Le groupe des Verts a pris connaissance avec intérêt du rapport de la Cogest concernant le budget 2023 de la Ville de Sierre et nous tenons à remercier Mme Natacha BONVIN, présidente de la Cogest, M. Fabien ROBYR, rapporteur, ainsi que tous les membres de ladite Cogest pour leur travail. Ce budget nous montre une situation financière plus sereine que les années précédentes, avec un déficit à la baisse, ce qui nous réjouit. Les principaux facteurs de cette amélioration sont, comme on l'a déjà entendu, la prise du financement au niveau cantonal des écoles du degré tertiaire, la cantonalisation des APEA et la hausse des recettes issues des aménagements de production électrique. Cette perspective de recettes en provenance des aménagements hydroélectriques a conduit le Conseil municipal à proposer au Conseil général un montant d'un million de francs pour constituer un fonds Energie et climat, ce qui en tant que Verts ne peut que nous réjouir. Mais à la lecture du rapport de la Cogest, ce montant d'un million serait amendé à 0. Une autre décision, lors de la lecture de la conclusion du rapport de la commission de gestion, concerne le postulat « Une analyse du Théâtre Les Halles pour aller de l'avant ! ». Nous reviendrons sur ces deux choses lors de la discussion de détail pour le premier et lors du point 8 de l'ordre du jour pour le second. Avant de passer à l'acceptation de l'entrée en matière, je veux vous signaler que le groupe des Verts avait décidé d'amender à la hausse de CHF 10'000.– un compte pour la participation du Centre médico-social pour les sacs poubelles pour les familles ayant un nouveau-né. J'ai reçu aujourd'hui l'information comme quoi c'était impossible vu que ce compte n'existe plus à l'heure actuelle. Mais nous allons rester attentifs à cela et nous y reviendrons lors du prochain plénum de février. Alors, comme j'ai dû préparer... donc dans l'attente des futures discussions, le groupe des Verts accepte l'entrée en matière ainsi que le budget 2023. Merci.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci Mme BETRISEY ZUFFEREY (Mme Tetyana MATTER annoncer l'arrivée de M. Valentin BERCLAZ). Merci beaucoup Mme MATTER, c'est noté. Nous poursuivons donc avec la prise de parole des personnes qui le souhaitent. Mme Isabelle CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL

Alors, Madame la Présidente du Conseil général, Monsieur le Président de la Ville, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. La Cogest est remerciée pour la qualité des informations figurant dans son rapport puisque bon nombre de questions posées ont, pour nous aussi, fait l'objet d'interrogations. Ce budget n'apporte pas en soi de remarque spécifique. Il convient toutefois de savourer ces chiffres puisque nous n'en avons plus vu de similaires depuis fort longtemps. Pourquoi ne pas goûter à ce plaisir ? Doit-on pourtant se gausser d'avoir un budget quasi à l'équilibre, occultant momentanément le sort du fonds Climat et énergie puisque, comme déjà relevé, cet équilibre est atteint principalement grâce à cette manne providentielle que sont les recettes nettes des aménagements de production hydroélectrique qui ne sont à ce jour que budgétées, espérant sincèrement qu'il ne s'agisse pas d'un miroir aux alouettes. En outre, une baisse bien appréciable de dépenses, de plus de 1,3 million, sur 2 rubriques : les APEA et l'abandon progressif du financement des écoles de degrés tertiaires. Additionner ces deux postes au fabuleux bénéfice escompté, c'est un gain de presque 7 millions soit bien plus que les précédents déficits ... Ne devrions-nous dès lors pas obtenir un budget plus que « simplement à l'équilibre » ? Malheureusement, plusieurs charges ont, elles aussi, pris l'ascenseur, des variations semblant découler de facteurs extérieurs à la Commune : ce nouveau plan comptable MCH2 et ses fameux amortissements, des charges en constante évolution au social notamment, tout comme l'incidence interne de la hausse du coût de l'énergie ... et ceci sans compter des

pertes fiscales récurrentes. Désolantes côté personnes morales... Quant au parking du Forum, la situation se doit effectivement d'être clarifiée. Lorsque survient une mésentente, dans une PPE, elle reste bien souvent difficile de régler à l'interne, peu importe l'importance d'un de ses membres. Quitter cette PPE, agir en justice, entreprendre une médiation ? Et quels sont les montants en jeux, notamment le coût de cette satanée barrière et les bénéfices escomptés sur ce parking ? Beaucoup de questions somme toute sans avoir personnellement de solutions.... Par ailleurs, nous saluons l'augmentation du soutien communal à la colonie, un geste pour notre jeunesse, tout comme celle des subventions communales culturelles. Quant aux frais liés tant à Ecosia qu'à la patinoire, ou plutôt aux patinoires, ils ne manquent pas de nous interpeller. Finalement, si notre groupe accepte d'entrer en matière sur ce budget et le validera très probablement, il n'en demeure pas moins que nous restons tout aussi préoccupés que la Cogest sur notre situation financière ; les investissements prévus sont importants, *quid* des futurs, considérés aussi comme nécessaires alors que la manne providentielle de 2023 n'a qu'un caractère exceptionnel, ponctuel ; les frais à charge de la Commune sont en constante évolution, au contraire de notre dette brute, notre fortune ne semble, elle, toujours pas amenée à croître. Voilà.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci Mme CLAUSEN METRAL. M. REY.

Joël REY

Madame la Présidente, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues. Le groupe du Centre commune de Sierre, puisque c'est ainsi notre nouvelle appellation officielle, a traité avec attention de ce premier budget établi sous la forme MCH2. Nous remercions la commission de gestion pour leur travail qui s'est avéré plus complexe que les autres années, n'étant pas en mesure avec cette nouvelle forme du budget d'effectuer les comparaisons usuelles. La situation des finances sierroises s'améliore, cela découle de 3 facteurs comme rappelé précédemment : la prise du financement au niveau cantonal des écoles du degré tertiaire, la cantonalisation des APEA et les recettes d'aménagement de production électrique avec une estimation budgétisée à 5,3 millions. Une estimation qualifiée de prudente. Notre groupe salue aussi l'augmentation des investissements et cette volonté de la Municipalité d'investir pour l'avenir notamment avec la rénovation du centre scolaire de Borzuat. Si cette embellie permet à la Ville de retrouver des finances plus saines, il ne faut toutefois pas se reposer sur nos lauriers. En effet, les recettes des aménagements de production électrique en très forte hausse sont une manne très volatile et impossible à prévoir sur la durée. Le malheur des uns, à savoir du citoyen qui voit sa facture d'électricité et de chauffage prendre l'ascenseur, fait le bonheur des autres, sous-entendu de la Ville grâce à ses actions dans ses différents outils de production. Et maintenant que faire de ce cadeau énergétique ? La Municipalité aurait pu le laisser dans son budget afin de remettre pour la première fois depuis longtemps du noir dans ses chiffres. Tel n'a pas été sa volonté. Notre groupe a longuement débattu au sujet de ce fonds Energie et climat doté d'un montant d'un million. Plus personne aujourd'hui ne peut nier les problèmes environnementaux et climatiques qui touchent la planète entière. Il est de notre responsabilité en tant que politique d'essayer de trouver des solutions et, à notre échelle, des solutions pragmatiques. Ce fonds d'un million permettra de proposer un début de solution à l'échelle communale. Nous pouvons discuter longuement s'il aurait fallu attendre le règlement de ce fonds avec approbation au Conseil général avant de budgétiser ce montant. Nous pensons qu'il faut aller de l'avant dans ce dossier. En effet la dette financière sera toujours moindre que la dette environnementale et sociale que nous devons laisser aux générations futures. Qui en 2022 peut se permettre de refuser un fonds lié au climat ? Nous ne pouvons le faire, l'urgence étant avérée aux portes de cet hiver. Notre groupe, majoritairement, approuvera donc ce montant dévolu à ce fonds. Concernant les Halles, ce sujet revient avec une même récurrence à chaque budget. L'année passée, plusieurs groupes avaient fait des propositions dans ce sens sans que réellement un consensus ne soit trouvé. Il faut donc aller de l'avant dans ce dossier et nettoyer une fois pour toutes les écuries d'Augias. Notre groupe est d'avis qu'un regard extérieur sur le fonctionnement des Halles permettra de sortir la tête du guidon et d'apporter un éclairage nouveau quant au fonctionnement général de ce lieu culturel. Nous soutiendrons donc le postulat demandé par la commission de gestion. Le groupe du Centre commune de Sierre accepte à l'unanimité l'entrée en matière du budget 2023 de la Ville.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci M. REY. La parole est à Blaise MELLY, merci Blaise.

Blaise MELLY

Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. Le budget 2023 est meilleur que celui des années précédentes, pour trois raisons que chacun de mes préopinants a répétées. Je vous épargne donc ces raisons-là. Cette amélioration du budget laissera cependant un goût amer aux Sierrois qui verront leur facture d'électricité augmenter. Dans les faits, cela est équivalent à une hausse d'impôts puisque les ménages ne peuvent pas choisir leur distributeur, ils sont donc forcés d'acheter l'électricité chez OIKEN, qui appartient à 100 % aux Communes de la région. La Commune vend sa production d'électricité à OIKEN qui la revend aux ménages. On déshabille Paul pour habiller Jean, ou selon une expression encore plus imagée : on coupe la queue du chien pour lui donner à manger. Si les comptes de la Commune étaient équilibrés, il serait évident qu'il faudrait immédiatement redistribuer aux contribuables sierrois le bénéfice ainsi réalisé par la Commune. Cette hausse du tarif de l'électricité, couplée à celle du gaz, du pétrole, des denrées alimentaires, des matières premières et autres impacte fortement le pouvoir d'achat ce qui rend une crise économique inévitable. Pour éviter d'entrer dans un cercle vicieux, le canton de Berne, par exemple, a presque entièrement renoncé à répercuter la hausse du tarif de l'électricité. Il aurait été éminemment souhaitable d'en faire de même. Vu l'état des finances, il ne nous paraît pas raisonnable d'endetter encore davantage la Commune. Il y a quelques autres éléments que je souhaite commenter plus brièvement. Premièrement, la gestion du patrimoine financier de la Commune laisse parfois à désirer. Le rapport de la Cogest nous donne un exemple flagrant avec le parking du Forum. La Commune possède des places de parc au Forum mais elle ne défend pas ses intérêts lors des assemblées de la PPE. Des frais supplémentaires incombent ensuite à la Commune sans aucune plus-value. Puis les réparations de la barrière prennent des mois, ce qui impacte fortement les rentrées d'argent. Notre groupe considère que la Commune devrait vendre ce genre d'objets qui ne servent pas à remplir des tâches communales. La gestion d'un grand parc immobilier demande une attention continue que la Commune n'a pas. Notre membre à la Cogest a déjà demandé à plusieurs reprises la liste des biens immobiliers que la Ville possède. Je réitère donc cette demande et souhaite que cette liste soit communiquée aux membres de la Cogest qui l'ont demandée. Deuxièmement, les charges liées aux bus sierrois augmentent à nouveau, cette fois de CHF 120'000.— Je reviens à nouveau sur ce sujet, mais lors de l'extension du réseau et de l'augmentation de la cadence, les responsables avaient promis qu'ils évalueraient leurs effets sur la fréquentation des bus. Nous n'avons jamais eu d'information à ce sujet. Les informations envoyées récemment par e-mail sont certes intéressantes mais ne nous disent rien au sujet du remplissage des bus. Nous constatons cependant que la vente des billets et abonnements ne rapporte pas plus qu'il y a 10 ans alors que leurs prix étaient plus bas à l'époque et que les charges dues aux bus étaient 25 % plus basses également. Nous ne pouvons que deviner que les bus circulent presque à vide la plupart du temps. Lorsque l'on prend une décision, il s'agit de l'évaluer après coup et de revenir en arrière si elle s'avère infructueuse. Nous demandons des chiffres quant à l'occupation des bus et leur évolution dans le temps suite aux changements qui ont été faits dans les 5 dernières années. La Cogest propose de supprimer l'attribution d'un million de francs à un fonds Energie et climat qui pourrait être créé durant l'année prochaine. Je reprendrai la parole à ce sujet pour soutenir cette proposition. Finalement, la Cogest a déposé un postulat qui demande un audit du Théâtre Les Halles. L'année passée – vous vous en souvenez certainement - nous avons déposé un amendement à la baisse concernant le TLH. Les coûts induits par cette institution nous semblent en effet sans commune mesure avec les prestations offertes. Selon le rapport de la Cogest, certaines des informations données par l'administration concernant le TLH semblent être erronées, certaines recettes ne sont pas comptabilisées. Ces éléments nous semblent inquiétants et méritent clairement une analyse externe. Je veux cependant attirer votre attention sur la faiblesse de l'outil saisi, le postulat. Son seul effet obligatoire sera la rédaction d'un rapport par le Conseil municipal. Lors de la précédente législature, la Cogest avait proposé un amendement à la hausse du budget pour que le Conseil municipal réalise un audit de la Commune. Cet amendement avait été accepté par le Conseil général mais le Conseil municipal n'avait pas utilisé l'argent mis à disposition. Je crains... pardon ? (*Il s'adresse à M. Pierre BERTHOD*). J'ai entendu « ce n'est pas vrai » alors évidemment que c'est vrai, l'argent avait été mis pour une certaine année, le Conseil municipal n'avait pas utilisé cet argent et l'audit, qui n'était pas un audit, qui était une étude, a été réalisé deux ans plus tard. Mais je crains qu'un scénario semblable ne se reproduise avec le postulat. Or, nous avons un outil beaucoup plus puissant que le postulat, c'est

l'amendement à la baisse du budget du TLH. Cela force le Conseil municipal à agir. Nous voulons éviter que le postulat soit accepté mais que le Conseil municipal ne réalise pas l'audit demandé. Pour éviter ce scénario, je demande donc maintenant au Conseil municipal d'informer le Conseil général si l'audit sera réalisé au cas où le postulat devrait être accepté. Si nous avons cette garantie, nous soutiendrons le postulat et renoncerons à proposer un amendement à la baisse. Dans le cas contraire, nous déposerons un amendement à la baisse de CHF 75'000.– de la rubrique programmation du TLH, qui est la seule rubrique amendable. Nous attendons donc la réponse du Conseil municipal à ce sujet et au sujet des précédentes questions que j'ai formulées. Nous acceptons naturellement l'entrée en matière, merci.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci M. Blaise MELLY. Est-ce que la Municipalité souhaite s'exprimer ? Merci Monsieur le Président.

Pierre BERTHOD

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, chers collègues, Mesdames et Messieurs du public, représentants de la presse, à mon tour de vous saluer. En préambule, peut-être émettre quelques éléments - après je ne sais pas si on reviendra dans la lecture détaillée en fonction des différents points qui ont été soulevés par les chefs de groupes - mais vous dire qu'évidemment nous avons pris connaissance du rapport de la commission de gestion que je remercie pour son travail d'analyse, pour les séances qu'ils ont effectuées avec les services communaux et le temps qu'ils ont passé pour l'analyse de ce budget. Alors je pense que je le fais maintenant. Sur l'entrée en matière, vous imaginez bien que du point de vue du Conseil municipal, eh bien, on défend la création et la constitution de ce fonds Energie et climat. Il vous a été présenté – vous vous en souvenez je pense – le 5 octobre dernier lorsque nous avons fait la séance d'informations et de présentation du budget 2023. Je me permets de rappeler très succinctement quelques-uns des éléments qui président à la constitution de ce fonds. Vous l'avez déjà entendu ce soir, mais les prévisions budgétaires des recettes des aménagements de production sur 2023 sont extraordinaires. Sur 2023... et les prévisions sur les années suivantes démontrent que ces recettes resteront élevées. Face à cela, eh bien, la Municipalité considère qu'il serait déséquilibré, et somme toute peu prudent, de mettre l'entier de ces recettes dans le ménage courant de la Commune, pour financer finalement les activités usuelles. C'est une volonté, finalement, de prévoir l'avenir et de mettre de l'argent de côté pour faire face à un certain nombre de défis. Ces défis, ça va déjà de l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments communaux avec, vous le savez, eh bien, la difficulté sur un exercice comptable, soit sur 12 mois, que de concrétiser et de réaliser les travaux, d'autant plus avec la conjoncture et puis la charge de travail des entreprises actuellement. L'objectif de ce fonds est également d'accroître notre souveraineté énergétique, comme ça se dit maintenant, c'est-à-dire accroître notre capacité de production propre, que ce soit par du photovoltaïque ou d'autres modes de production d'énergie renouvelable. Et puis, sur du plus long terme, c'est aussi pour faire face aux futurs retours des aménagements... des retours de concessions. Alors vous le savez, je vous l'avais expliqué, c'est qu'aux alentours des années 2039-2040 les différentes participations que possède la Ville de Sierre dans – pour faire simple – des barrages arrivent prochainement à échéance et nos successeurs devront décaisser des montants éminemment importants s'ils désirent maintenir leur participation dans ces aménagements de production. Il nous a paru raisonnable et intelligent finalement de mettre une partie de ces recettes extraordinaires prévues sur 2023 pour prévoir ce futur. Le tout s'inscrit bien évidemment dans une logique de volonté de réduire l'impact des infrastructures énergétiques... des infrastructures publiques qui génèrent du CO₂. Alors j'aimerais éviter un malentendu entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif - puisque la commission de gestion vous propose de l'amender à zéro - je crois que le Conseil municipal a voulu faire preuve de transparence en inscrivant ce montant dans le cadre du budget et en expliquant... Il aurait été agréable d'ailleurs que nous puissions tenir la séance qui avait été prévue, normalement, entre moi-même, le secrétaire communal et la commission de gestion, le 14 novembre. Cette séance a été malheureusement annulée, mais ça me permet maintenant, finalement, de vous expliquer les démarches qui ont été entreprises depuis. Donc un fonds communal est un outil financier qui est peu utilisé et qui est somme toute assez rare dans notre canton. Donc le Conseil municipal a dû déjà demander au Service des affaires intérieures et communales la faisabilité de constituer un tel fonds au niveau de la Commune. Nous avons eu la confirmation de cette faisabilité et suite à quoi on s'est renseigné, c'est-à-dire qu'on a pris

connaissance d'autres fonds identiques existants soit dans des Communes valaisannes, soit dans d'autres Communes romandes ; vous imaginez ensuite, soit l'administration, puis ensuite les élus de l'exécutif ont analysé ces différents documents et ont produit... ou ont plutôt validé une première mouture d'un règlement. Ce règlement doit ensuite être soumis à ce même service cantonal, le Service des affaires intérieures et communales, pour qu'il en valide la légalité. Et cette validation de légalité est toujours en cours. Si – et je pense qu'il l'acceptera, avec peut-être quelques modifications – si le service cantonal l'accepte, ensuite, eh bien, une deuxième lecture potentielle au Conseil communal et puis, c'est ce qui me paraît important que vous compreniez bien tous, c'est que finalement ce règlement, eh bien, c'est un règlement du Conseil général, avec un message du Conseil communal à l'intention du Conseil général et vous aurez l'occasion – excusez-moi le mauvais jeu de mots – mais de débattre du fond de l'histoire ou de cette affaire, avec les différents articles proposés dans ce règlement. Je vous ai expliqué les principes qui sont l'efficacité énergétique, la production d'énergie propre et prévoir l'avenir avec les retours de concessions. Ça se traduit en articles réglementaires et, courant 2023, avec l'objectif qu'on s'est fixé, c'est de pouvoir avoir une décision formelle du législatif pour le mois de juin, donc pour le plénum du mois de juin, eh bien le débat sur la faisabilité, sur l'intérêt d'avoir un fonds, vous pourrez le porter, vous pourrez échanger, le modifier, l'accepter ou le refuser. Je crois qu'il faut bien comprendre qu'il aurait été dans l'ensemble, finalement, plus simple et agréable pour l'exécutif de vous proposer un budget qui soit effectivement à l'équilibre. Si on a voulu aussi vous proposer un fonds malgré les résultats des comptes de résultats qui soient négatifs, c'est parce qu'on considère véritablement que ça serait une erreur de croire que les finances de la Ville se sont, par magie, bonifiées et que tout va bien. Donc je vous invite véritablement ce soir à accepter le principe du fonds, c'est ce qui vous est demandé, et le principe de ce fonds, s'il passera la rampe ce soir, eh bien, sera soumis ensuite dans la lecture de détail, en fonction du règlement qui vous sera proposé en début d'année 2023. Et puis peut-être par rapport à ce qui a été dit, j'aimerais juste préciser un élément qui était une erreur, qu'on se comprenne bien, vous l'avez vu aussi, c'est que pour la Ville de Sierre les charges de l'énergie augmentent, plus ou moins un million entre le gaz et l'électricité, mais la production dont la Ville de Sierre est propriétaire – 7 % Gougna, plus ou moins 7 % Mattmark pour les deux plus gros postes - n'est pas vendue à OIKEN. En fait OIKEN vend... un service d'OIKEN vend sur les marchés libéralisés cette énergie à différents acheteurs et ensuite la Ville – de Sierre en l'occurrence, mais beaucoup de Communes ont des participations dans les aménagements de production – touche les bénéficiaires de cette vente. Je rappellerai aussi qu'il y a peu d'années de cela, vous vous en souvenez peut-être, ces mêmes aménagements de production étaient négatifs, c'est-à-dire que le coût de production et les charges d'exploitation des aménagements de production étaient supérieurs aux prix du marché. Donc en fait, nous en tant que Ville, qui finalement appartient à toutes les citoyennes et tous les citoyens, eh bien, subissons aussi cette libéralisation du marché. Alors des fois c'est pour le pire et des fois c'est pour le meilleur. Ce qui est prévu et ce qui est projeté pour les années qui vont venir, c'est une amélioration, mais je crois aussi que – peut-être – dans notre pays, nous avons oublié que l'électricité avait une valeur et que cette valeur elle était peut-être sous-évaluée par les marchés. Voilà sur l'élément, je dirais, un peu central de la conclusion de la Cogest concernant ce fonds Energie et climat. Peut-être que dans la lecture de détail j'aurai l'occasion soit d'amener des précisions ou de répondre à vos éventuelles questions. Et puis, peut-être, comme c'est un point qui a été soulevé par deux chefs de groupes, je me permets, Madame la Présidente, de passer la parole à mon collègue en charge des transports, de la mobilité, pour vous donner quelques éléments sur ce parking du Forum.

(On annonce l'arrivée de M. Christian FLOREY).

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci, c'est bien noté. Merci Monsieur le Président pour vos explications. Donc à ce moment, nous passons la parole...

Pierre KENZELMANN

Voilà, bonsoir à tous, si je peux me permettre, quelques explications sur le parking du Forum. Juste peut-être en préambule une introduction un petit peu plus étendue pour expliquer la problématique et la complexité. En 1988, par convention et ensuite par constitution de l'acte de la PPE, les principes de propriété et de gestion du parking du Forum ont été arrêtés, le parking représentant exactement 552 millièmes de la PPE et la Commune étant propriétaire des 31 places sur 67 du parking public. Une centaine d'autres places, mais privées, rattachées aux PPE des

différents immeubles qui se trouvent au-dessus et qui composent aussi ce parking étaient également desservies par le même accès au parking. Cette affectation à usage public des places centrales était garantie par l'acte constitutif de la PPE, la Commune se chargeant de la surveillance et d'encaisser les éventuelles amendes et reverser les recettes aux différents propriétaires de la PPE qui les... pardon à l'administration de la PPE qui distribuait au prorata des parts de propriétés. Ce système a perduré jusqu'en 2003, avec quelques modifications mineures puis a été introduite par la police municipale la pose de barrières pour contrôler les accès du parking. Après consultation des copropriétaires, la majorité d'entre eux validait ce principe, à condition que la Commune prenne en charge les frais d'installation et d'entretien des barrières et qu'elle fournisse les cartes d'accès aux différents propriétaires des places privées aussi. Dès 2022, le remplacement ou l'abandon des barrières, pour des questions techniques et de fin de support notamment, ont été évoqués avec ces différentes PPE, sans toutefois que cette question soit réglée, car aucune majorité claire n'avait permis de déterminer si le système à barrières devait, ou non, être remplacé par un système d'horodateur comme réalisé initialement. Dans l'impossibilité de procéder à des réparations, malheureusement, le système à barrières défectueux a donc été mis hors service en 2022. Face à cette situation, il a été convenu de faire le point de la situation entre les différentes parties, car plusieurs facteurs avaient évolué et la plupart des acteurs concernés avaient changé. Une séance réunissant les représentants des différentes PPE impactées, leur administrateur et les différents services communaux a ainsi eu lieu en novembre de cette année. Il en est ressorti que la nature publique de ce parking, fixée par acte notarié, n'était pas remise en question par la majorité des représentants des PPE ; la majorité des intervenants appelaient même le maintien de cette fonction d'accessibilité et on peut aussi relever le fait qu'une pétition avait été adressée à la Commune, signée par une soixantaine d'usagers réguliers de ce parking. Une clarification sur la question du versement des recettes devait toutefois être encore apportée. Il s'agit, au final, de déterminer qui prendra les opérations de pilotage de remise à niveau et respectivement le remplacement du système de contrôle au parking. Il a été donc convenu de procéder en deux étapes, avec tout d'abord la pose d'horodateurs, choix qui doit être confirmé par les différents membres de cette PPE qui sont eux-mêmes des PPE, dont on attend le retour de ces assemblées générales et puis, dans un deuxième temps, de revoir les éléments conventionnels liant la Ville et les différentes PPE et puis étudier, à ce moment-là, une pose de nouveau de barrières qui interviendrait donc dans un deuxième temps, ultérieurement. Voilà, actuellement, nous sommes en attente des différents retours des assemblées générales de ces différentes PPE et on a planifié encore une séance cette année pour faire le point pour la suite de ce parking. Voilà les éléments que je pouvais vous apporter.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci M. KENZELMANN. Y a-t-il d'autres intervenants ? Si ça n'est pas le cas, nous allons passer au vote et j'invite les scrutatrices et les scrutateurs à se tenir prêts au comptage des voix en vous rappelant que le groupe des Verts doit aussi compter les voix du bureau et communiquer un chiffre global. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux qui acceptez l'entrée en matière sur le budget 2023 de la Commune de Sierre, levez la main SVP. Mme MATTER. M. EGGS. M. WIEDMER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Merci. Mesdames Messieurs les Conseillers généraux qui sont contre... - pardon, levez la main SVP, je vais trop vite – qui sont contre. Mme MATTER. M. EGGS. Zéro, zéro... donc je crois que le compte est bon. Ok, 53. **L'entrée en matière est acceptée par 53 voix**, je vous remercie.

c. Lecture du budget – discussion de détail

Marie-Thérèse BREMBILLA

Nous passons au point 3c, lecture du budget et discussion de détail. Je vous demande de prendre votre fascicule du budget 2023. Comme de coutume, nous procédons à la lecture du budget, groupes ou chapitres de comptes l'un après l'autre et vous demandons de poser les questions éventuelles ou de proposer les amendements au moment de la lecture du groupe ou du chapitre concerné. Nous pouvons donc commencer par le chapitre aperçu du compte de résultats et investissements, soit compte de résultats et investissements, compte de résultats échelonné, compte de résultats selon les tâches, compte de résultats selon les natures, compte d'investissements selon les tâches, compte des investissements selon les natures, pages 10 à 15. Y a-t-il des questions ? Pas d'interventions ? La nouvelle structure du plan comptable MCH2 figure aux pages 16-17-18. Selon l'ordonnance sur la gestion financière des Communes du

24 février 2021, le passage au modèle comptable harmonisé II est intervenu à partir de l'exercice 2022. Y a-t-il des questions à ce sujet ? Pas d'interventions ? On poursuit donc avec les comptes de fonctionnement « 0 », administration générale, pages 19 à 23. Y a-t-il des questions ? Non, pas de question. Nous passons aux comptes de fonctionnement « 1 » ordre et sécurité publique, pages 24 à 29, quelqu'un souhaite s'exprimer ? Non. Et nous voilà aux comptes de fonctionnement « 2 » formation, pages 30 à 36, questions ? Non plus. On continue avec les comptes de fonctionnement « 3 » culture, sports et loisirs, églises, pages 37 à 44, questions ? Oui, Blaise, M. MELLY, merci.

Blaise MELLY

Comme annoncé avant et vu l'absence de réponse, je reviens sur le Théâtre Les Halles. Donc j'avais déjà développé l'année passée, simplement en regardant les chiffres CHF 1'100'000.– de charges. CHF 135'000.– de billetterie, CHF 85'000.– de recettes du bar... déjà, pour moi, les proportions ne sont absolument pas satisfaisantes, acceptables. Alors on sait bien que le but de la culture ce n'est pas de faire de l'argent, qu'il y a besoin de l'argent public, mais là c'est hors proportions. En plus, cette année, il y a des éléments nouveaux dans le rapport de la Cogest... Pour moi, c'est très difficile d'accepter un budget quand des recettes, semble-t-il, n'apparaissent pas dans le budget alors qu'elles devraient apparaître... quand la responsable indique que la salle n'est pas facturée à certaines sociétés locales, alors qu'elles sont facturées aux sociétés locales... Voilà, la Cogest a décidé, visiblement, de ne pas déposer d'amendement au sujet du Théâtre Les Halles, mais de passer par la voie du postulat. Comme je l'ai indiqué avant, le postulat c'est une demande faite à la Municipalité, le budget c'est une décision que nous prenons nous. Et comme je l'ai indiqué avant, s'il n'y avait pas de réponse, pas de certitude que l'audit serait réalisé – et rapidement – dans ce cas-là, nous voulons montrer notre désaccord avec la façon dont ce théâtre est géré. La seule rubrique amendable est la programmation et donc là c'est un amendement presque symbolique à la baisse de CHF 75'000.– que nous proposons, descendre de CHF 275'000.– à CHF 200'000.– la rubrique programmation 3221.3130.00 qui est donc la seule rubrique amendable du Théâtre Les Halles, qui est notre façon de montrer que nous ne pouvons pas accepter cette façon de travailler et le problème c'est que visiblement ils sont protégés parce que quand on parle de culture, on ne peut pas en discuter, on ne peut pas attaquer... la gestion, elle ne peut pas se discuter, parce que de toute façon la culture elle fait des déficits, donc c'est normal. Eh bien, je suis désolé, mais ça a beau être de la culture, mais je ne peux pas accepter un budget où on n'est pas sûr que les chiffres soient corrects et où les chiffres sont hors de proportion de telle façon. Il y a d'autres chiffres qui ont été mentionnés dans le rapport de la Cogest, par exemple le rapport entre les dépenses du bar... et les recettes du bar ne correspondent pas non plus à ce qu'on peut attendre de ce genre d'établissement, donc... Par contre, je réitère ma demande au Conseil municipal, si le Conseil municipal indique vouloir réaliser l'audit, si bien sûr, le Conseil général accepte, si la majorité refuse, eh bien, la question ne se posera pas de mon point de vue, mais si le Conseil municipal réalise l'audit, nous retirons cet amendement et nous repoussons d'une année cette décision. Par contre, s'il n'y a pas cette garantie, nous voulons amender ce compte à la baisse. Voilà, merci.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci M. Blaise MELLY. Je passe la parole à la Municipalité.

Pierre BERTHOD

Oui, merci Madame la Présidente, je commence et je passerai ensuite la parole à mon collègue Anthony LAMON en charge de la culture. Mais comme M. MELLY nous questionne sur notre position sur le postulat que vous traiterez au point 8, la position de la Municipalité c'est qu'on n'entend pas intervenir à ce stade du développement du postulat. Ça veut dire en fait que si le Conseil général considère qu'il faut faire un audit des Halles, eh bien, nous reviendrons - et je précise que d'ailleurs le nouveau règlement nous oblige à répondre dans les 6 mois - avec une proposition d'audit. A vous dire, et il serait peut-être heureux que la Cogest ait ce document, en 2010 il y a déjà eu un audit financier et un audit, une évaluation qui a été faite par un bureau zurichois qui s'appelle Evalure avec une certaine Mme Anne-Catherine DE PERROT qui est une spécialiste des audits culturels. La Cogest aurait pu avoir ce document. Et par rapport à la rédaction, je pense qu'il y a une mauvaise compréhension de la part des services, il n'y a pas de mensonges ou de fausses informations qui ont été transmises. Il serait heureux que la commission de gestion, là aussi, peut-être sollicite un échange de vive voix avec le conseiller en charge, la responsable du service et le directeur. Vous savez, à nouveau, vous déciderez de la pertinence

de cet audit, je ne peux pas savoir quelles seront les conclusions de l'audit, mais je ne sais pas si ça fera changer d'avis ceux qui sont pour le Théâtre Les Halles, ceux qui sont contre le Théâtre Les Halles. Maintenant un audit externe fait sur ça, eh bien, arrivera aux conclusions auxquelles il arrivera. Donc pour répondre clairement à M. MELLY et je passerai volontiers la parole à M. LAMON pour des éléments peut-être financiers, alors bien évidemment les activités culturelles sont souvent déficitaires, ce n'est pas une excuse en soi, mais comparativement à d'autres théâtres qui ont été « benchmarkés » le Théâtre Les Halles n'est pas dans un déficit d'exploitation qui est à ce point honteux par rapport à d'autres théâtres. Je vais peut-être volontiers demander à M. LAMON de compléter mes propos.

Anthony LAMON

Oui, merci, bonsoir à tous. Donc si je peux rebondir sur ce qu'a dit Monsieur le Président... pardon, vous m'entendez, c'est bon ? Je pense que, comme l'a dit Monsieur le Président, il y a surtout certains malentendus par rapport aussi à certains postes et à certaines questions plutôt spécifiques. Donc je ne pense pas qu'on peut parler de déclarations fausses, d'aller compter les bouteilles derrière le bar, je ne pense pas que c'est le rôle de la commission de gestion. Nous... ce que je peux assurer aussi à M. MELLY, c'est que le postulat il est accepté par le Conseil municipal, il sera diligenté. Et puis, ce qui est surtout important c'est qu'on se mette d'accord sur ce qu'on veut avec ce postulat. Le postulat dit « pour aller de l'avant », donc si on amende, c'est qu'on ne veut pas aller de l'avant. Donc, moi ce que je vous propose, ce que propose la Municipalité, c'est que ce postulat, eh bien, vous l'acceptiez et puis qu'on se mette d'accord sur ce qu'on veut avec ce postulat et puis sur cette base on pourra décider ce qu'on veut faire avec le théâtre. Moi je me souviens, j'étais conseiller général, président de la commission ad hoc de la culture, Jérémy SAVIOZ, mon collègue également... donc en 2010, en 2016, c'est des questions qui reviennent tout le temps. Donc maintenant c'est important de pouvoir partir et continuer avec des bases qui soient saines et c'est pour ça que je vous encourage à accepter le postulat. Et puis ce que je peux dire à M. MELLY, c'est que ce postulat sera diligenté dans les 6 mois si on se met d'accord sur les objectifs du postulat que vous avez déposé. Voilà ce que je peux vous dire.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci M. LAMON. Y a-t-il d'autres interventions à ce propos ? Est-ce que tu maintiens ? (*Elle interroge M. MELLY*). Donc M. MELLY ne maintient pas l'amendement au poste Théâtre Les Halles, programmation. Merci M. MELLY. Nous passons aux comptes de fonctionnement « 4 » santé, pages 45 et 46. Y a-t-il des questions ? Si ce n'est pas le cas, on continue avec les comptes « 5 » prévoyance sociale, pages 47 à 49, interventions ? Nous arrivons aux comptes de fonctionnement « 6 », transports et télécommunications, pages 50 à 53, quelqu'un souhaite s'exprimer ? Oui, Mme CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL

Alors désolée, j'ai déjà loupé le coche avec les comptes figurant à la page 43, mais c'est couplé, ma prise de position concerne à la fois l'engagement de personnel tant aux parcs et jardins qu'à la voirie. Des engagements qui sont salués et qui toutefois interrogent bien que la justification apportée peut rester compréhensible, permettant aussi de rendre Sierre "plus agréable". Il ne serait toutefois pas souhaitable que ces engagements servent simplement à pallier aux absences de personnel, un fait souvent porté à nos oreilles. Espérons que ces services, désormais plus étoffés, pourront ainsi mieux répondre aux demandes de nos concitoyens, gagner en efficacité notamment pour épauler plus sereinement encore certaines manifestations. Quant au *littering* et malgré le travail précieux et efficace de notre voirie, quelles démarches ou mesures complémentaires seraient envisagées pour sensibiliser, pour ne pas dire éduquer à nouveau, certains de nos concitoyens ?

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci Mme CLAUSEN METRAL. La Municipalité souhaite intervenir ?

Pierre BERTHOD

Oui, écoutez, ce que je peux répondre, vous l'avez vu et mis en évidence, c'est que les postes de travail qui sont demandés ne sont pas des postes, je dirais, extraordinaires, c'est des postes de gens qui seront sur le terrain – et on l'a vu pendant le Covid à quel point la salubrité publique était importante - avec des équipes soit à la voirie, soit aux parcs et jardins, qui font un travail extraordinaire, un travail vraiment de tous les jours au quotidien, quelles que soient les conditions

météorologiques, canicule estivale ou frimas hivernal. Par rapport à votre question sur le *littering*, alors ça le service de l'environnement, la voirie et les parcs et jardins en sus de toute la sensibilisation et aussi d'ailleurs avec la société civile qui participe à des journées de sensibilisation, soit des enfants, soit des grands enfants, avec des journées spéciales de ramassage des déchets démontrent qu'il y a une éducation, effectivement, qui doit être faite. Alors on n'a pas, en tout cas pour l'heure, prévu de mesures très spécifiques par rapport aux années précédentes mais vous dire que la Ville a soutenu et continuera à soutenir toutes ces démarches citoyennes, finalement, qui invitent notre population à participer à ces journées de nettoyage. On a comme vous ce souci de la propreté, mais après il est somme toute, des fois difficile, finalement d'éduquer l'entier d'une population ; c'est un souci qu'on doit tous avoir. Il m'était venu à l'idée – mais peut-être qu'il faudrait le concrétiser – c'est d'une fois de ramasser l'entier des déchets que la voirie et les parcs et jardins récupèrent en une semaine aux abords de nos routes et puis de déposer ça sur la place de l'Hôtel de Ville pour montrer à notre population tout le travail qui est effectué par nos services. Ce n'est pas une boutade, mais c'est peut-être quelque chose qu'on devrait faire une fois pour démontrer tout le travail qui est effectué. Je ne peux que vous rejoindre, Mme CLAUSEN, sur ce souci qu'on partage avec vous et, vous l'avez bien compris aussi, avec deux équivalents plein temps en plus à la voirie et deux en plus aux parcs et jardins, eh bien, on espère aussi que nous parviendrons à améliorer la qualité des parcs publics, de l'arborisation de notre ville. Je ne sais pas si je répons, mais voilà quelques éléments que je peux vous apporter.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci Monsieur le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Apparemment non, si ce n'est pas le cas, nous passons aux comptes de fonctionnement « 7 », protection de l'environnement et aménagement du territoire, pages 54 à 57, quelqu'un souhaite s'exprimer ? M. GERMANN volontiers.

Dominique GERMANN

Merci Madame la Présidente, j'interviens pour le compte 7690.3634.00, dotation au fonds Energie et climat. Le groupe PLR est évidemment sensible aux questions environnementales et à l'urgence d'agir en la matière. Par ailleurs, il a constaté, comme tout le monde ici je pense, l'augmentation importante des dépenses énergétiques communales dans le budget 2023. Il salue ainsi évidemment la volonté du Conseil municipal de se préoccuper d'économies d'énergie et de climat. Il s'étonne, cependant, que de telles mesures, en particulier celles destinées à améliorer les bâtiments communaux pour favoriser le respect de l'environnement nécessitent la création d'un fonds spécial. Ce montant d'un million de francs n'aurait-il pas simplement pu être intégré, pour l'année 2023, au compte d'investissement 0291.5040.01 intitulé « Réfection bâtiments municipaux » en affectant cette somme à des mesures environnementales ? Cette manière de faire aurait sans doute évité l'objection de la Cogest qui estime à juste titre que tout déficit devrait être couvert avant d'attribuer un montant dans un fonds particulier. L'exécutif a choisi une autre manière de poursuivre cet objectif environnemental en proposant la création d'un fonds Energie et climat dès 2023, sans que le Conseil général n'ait pu se prononcer préalablement sur son règlement. Ainsi, malheureusement, nous ne disposons que d'informations très générales et plutôt lacunaires sur les objectifs de ce fonds, sur les affectations précises envisagées, ainsi que sur les mécanismes de son financement à terme. Sur le principe, mon groupe est favorable à la création d'un tel fonds. Il estime même qu'il est judicieux d'affecter une part significative des recettes nettes des aménagements hydroélectriques plutôt dans un tel fonds que dans le ménage communal courant, compte tenu des fortes variations et des incertitudes liées à ces revenus. Mais avec les informations très limitées dont nous disposons à ce jour sur son usage et sur son financement, nous ne pouvons approuver cette dotation budgétaire d'un million. Nous aurions trouvé plus logique et plus transparent de soumettre et de faire approuver le règlement par le Conseil général, puis, dans un second temps seulement, d'envisager l'alimentation de ce fonds. En conclusion, le groupe PLR partage la volonté de l'exécutif de s'engager en faveur de la protection de l'environnement. Il participera activement à l'examen du projet de règlement pour le fonds Energie et climat qui va nous être soumis ces prochaines semaines et soutiendra sans aucun doute toute proposition d'affectation à ce même fonds que le Conseil municipal voudra bien faire dans le cadre du budget 2024, mais pour le budget 2023 le groupe PLR votera, dans sa majorité, en faveur de l'amendement de la Cogest, merci.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci M. GERMANN. M. Blaise MELLY.

Blaise MELLY

Merci Madame la Présidente. Nous trouvons également quelque peu saugrenue cette idée d'attribuer un million de francs à un fonds Energie et climat. Pour commencer, ce fonds n'a pas d'existence légale, ça a été mentionné. Donc le Conseil municipal annonce vouloir rédiger – ça a été annoncé avant - un règlement et il espère que ce règlement sera accepté en juin 2023. Mais on met là la charrue devant les bœufs en mettant un montant au budget avant d'avoir plus d'informations sur le fonds. On demande un peu un chèque en blanc. Deuxièmement, la Commune réalise un déficit qui correspond presque exactement à la somme demandée pour ce fonds. Nous n'avons donc pas d'argent mais on souhaite quand même annoncer qu'on « met de l'argent de côté ». Alors bien sûr, il faut mettre cette expression entre guillemets car il s'agit là purement d'une écriture comptable... ça serait de la folie d'ailleurs de mettre un million sur compte pendant qu'on emprunte, je ne sais pas, peut-être 70 millions quelque chose comme ça... Donc c'est une écriture comptable, il n'y a aucun effet en termes réels et heureusement qu'il n'y a pas d'effets, parce que s'il y avait des effets, comme je l'ai dit, on paierait un taux d'intérêts plus élevé sur l'emprunt que sur le rendement du compte à la banque, donc il ne faut pas voir ça comme « mettre de l'argent de côté ». En fait, le seul effet réel qu'il y aura si le fonds est effectivement créé au mois de juin, ça va permettre au Conseil municipal de dépenser le contenu du fonds, sans passer par le Conseil général. Bien sûr, nous allons accepter le règlement, mais après nous perdons le contrôle. On voit ça au Grand Conseil : multiplication des fonds, déjà on ne s'y retrouve plus en tant que député, on ne sait pas si le budget est déficitaire ou bénéficiaire parce qu'il y a plein d'argent qui sont dans des fonds, sans savoir s'ils correspondent à des risques réels ou bien si c'est purement une façon de cacher les rentrées d'argent pour éviter que le parlement le dépense... Et après, ça permet au Conseil d'Etat de choisir lui-même quel investissement il veut faire, sans que le Grand Conseil puisse s'ingérer là-dedans puisque en fait la charge elle est comptabilisée au moment du budget, donc on comptabilise la charge ; après, de façon comptable, c'est dans un fonds, et après le fonds si la dépense correspond à la définition du fonds, le Conseil municipal peut dépenser cet argent, sans que nous on puisse s'y opposer, même si on trouve que cette idée-là en particulier elle est mauvaise. Bon voilà, donc si la Commune elle a des projets concrets, qu'ils soient liés à l'énergie, au climat ou à d'autres objets, rien n'empêche le Conseil municipal de présenter ces projets, de venir devant le Conseil général, de les mettre au budget ; on a la possibilité de les amender à ce moment-là ; si on pense que c'est un bon projet... ça fait des années qu'il y a eu de l'argent qui a été mis pour qu'on consomme moins d'électricité pour l'éclairage public, pour améliorer l'isolation des bâtiments, des choses comme ça. Donc ce genre de projets, ils existent déjà, ils viennent avec leur rubrique idoine, on peut les accepter ou les refuser – je n'ai pas souvenir d'un projet qui a été refusé d'ailleurs – mais donc, de ce point de vue-là, il n'y a pas besoin de créer un fonds. Voilà donc pour moi, en particulier cette année où on ne sait même pas quel est le règlement du fonds, on va mettre de l'argent pour quelque chose qu'on ne sait pas à quoi ça va servir. Donc pour toutes ces raisons, nous allons accepter l'amendement de la Cogest et puis nous vous invitons à faire de même. Merci.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci M. MELLY. Quelqu'un souhaite intervenir... Oui, Mme BETRISEY ZUFFEREY.

Maryse BETRISEY ZUFFEREY

Vous pouvez bien imaginer qu'en tant que Verts, nous ne sommes pas du tout d'accord avec mes deux précédents interlocuteurs. Et en tant que Verts, nous ne pouvons que féliciter le Conseil municipal pour l'idée de la création du fonds Energie et climat. Nous luttons depuis des décennies pour favoriser le développement des énergies renouvelables, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, grâce à ce fonds, la Commune pourrait équiper les bâtiments communaux d'installations produisant de l'énergie renouvelable, protéger le patrimoine, la santé de la population et notre biodiversité. Je pourrais vous citer encore quelques arguments pour ce fonds Energie et climat : on va pouvoir former, éduquer, favoriser la recherche et l'innovation en matière de changement climatique et de durabilité ; on peut développer l'économie pour assurer les besoins et droits de tous via, déjà, une économie circulaire ; on peut promouvoir l'établissement d'un équilibre durable entre la nature et sa capacité de renouvellement, d'une part, et son utilisation par l'être humain, d'autre part. Mais je pourrais vous citer encore des dizaines et des dizaines (d'exemples), mais on n'a pas toute la soirée. Donc je vais m'arrêter là et vous dire que l'horloge tourne plus vite que prévu et chaque minute compte pour notre planète. Il n'y a pas de temps à perdre et il va sans dire que le groupe Verts rejette cet amendement.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci Mme BETRISEY ZUFFEREY. Qui souhaite s'exprimer ? Mme CLAUSEN METRAL, volontiers.

Isabelle CLAUSEN METRAL

Un sujet qui partage ce soir, un poste à budgétiser pour tout de même un million, sans forcément avoir une forme juridique déterminée, ni préciser comment cet argent sera utilisé puisqu'il s'agira de l'affiner puis créer un règlement alors que nos finances ne sont pas forcément des plus saines, malgré la perspective de cette manne providentielle budgétée cette année. Notre Municipalité prend toutefois un pari osé : poser une première pierre pour mieux prévoir l'avenir sierrois, un avenir plutôt inquiétant, notamment évoqué pour la situation énergétique suisse dans l'excellent Temps présent de jeudi dernier. C'est une idée louable reflétant un impératif au vu des réalités actuelles et futures, bien proches et déjà largement connues, décrites par les médias. Dans la perspective des recettes escomptées cette année et fort probablement - ou non - l'an prochain, c'est donc une opportunité à saisir, tout comme le propose d'ailleurs l'Etat du Valais dans son budget. Le contexte actuel favorise et incite à pouvoir constituer des réserves afin de lutter localement contre le réchauffement climatique mais aussi pour mieux et plus vite transiter vers les énergies renouvelables. Ceci reste primordial et nous allons déjà payer fort cher pour ne pas avoir pris plus tôt les mesures qui pouvaient s'imposer, considérées faussement comme trop alarmistes. Doit-on se lancer dans un processus incertain et inconnu, tout comme notre futur d'ailleurs ? Nous n'aurons toutefois plus forcément cette opportunité si l'amendement devait passer. Nous pourrions encore ultérieurement évoquer les conditions de la mise en application de ce fonds, si le règlement présenté, encore à rédiger, ne devait pas reposer sur des bases sérieuses, fiables et réalistes. Dans cette optique, nous demandons que la Commune veille rapidement et avec sérieux, à intégrer dans le processus la commission concernée. Finalement, accepter la création d'un tel fonds... oups excusez-moi, une réponse collective est nécessaire, c'est également prévoir notre avenir pour ne pas avoir à le subir et pour reprendre les mots de M. Stéphane GENOUD professeur à la HES Valais : « Réveillons-nous ». Notre groupe restera donc favorable à la création d'un fonds vraisemblablement et tend à refuser cet amendement. Ce fonds reste un symbole fort.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci Mme CLAUSEN METRAL. Oui, M. REY, à vous la parole.

Joël REY

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, j'ai longuement, dans mon introduction, sur le budget, parlé de ce fonds, je ne vais pas y revenir. Mais il y a juste un message, un message fort – nous avons la presse qui est là – je me dis si demain dans le Nouvelliste, ou peut-être vendredi, le message que la Ville de Sierre communique c'est : la Ville de Sierre refuse un fonds pour le climat. Evidemment, on en a discuté que le règlement du fonds n'a pas encore été fait, mais le message qu'on veut donner à la population aujourd'hui où l'énergie, le climat est à la une des préoccupations de tout un chacun, il me semblerait un petit peu déplacé de juste savoir si on a mis peut-être un peu la charrue avant les bœufs. Ce que l'on reproche des fois au politique c'est de n'être pas assez proactif ; pour une fois ils le sont, ce serait un petit peu malvenu de leur couper l'herbe sous les pieds. Merci.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci M. REY. Est-ce que la Municipalité désire s'exprimer à ce sujet ?

Pierre BERTHOD

Oui, volontiers. Donc aussi en préambule j'ai pu m'exprimer un petit peu sur le processus qui nous a, depuis la constitution du budget, amenés jusqu'à aujourd'hui et à ce qui nous reste à faire et je vous rappelle donc le processus d'examen en cours par le service des affaires intérieures et communales qui canton qui va voir la légalité du règlement. Mais par rapport à ce que j'ai entendu, c'est intéressant, parce que finalement je ne suis pas sûr que notre projet de règlement remplisse l'entier des attentes du groupe des Verts et je ne suis pas sûr non plus que notre projet de règlement lève l'entier des soucis de la droite de l'hémicycle. Le montant d'un million qui vous est proposé, il correspond à ce que l'on considère comme un montant fort, donc symboliquement fort et aussi, vous l'avez relevé, par rapport à l'augmentation de plus de 5 millions des recettes des

aménagements de production de mettre un million de côté, ça nous paraît important. Je passerai la parole à mon collègue Marc-André BERCLAZ pour, peut-être, expliquer dans le détail pourquoi est-ce qu'on différencie l'usage que l'on fait de l'argent dans le ménage courant pour tout ce qui est en lien avec les énergies renouvelables, l'économicité d'énergie, l'efficacité des bâtiments et pourquoi est-ce que l'on désire capitaliser, donc mettre de l'argent de côté sur un fonds. J'entends, il aurait été assurément mieux que nous ayons ce règlement et que nous ayons pu débattre en même temps de la chose. Or, vous imaginez bien, donc on fait un budget, c'est du boulot qui arrive à la mi-septembre, fin septembre en conclusion au Conseil communal ; alors à la dernière séance du budget, on se met d'accord pour dire qu'on va tenter cette notion de fonds ; on doit questionner le canton, parce que contrairement au canton, pour faire des fonds, c'est beaucoup plus difficile pour les Communes et j'aimerais bien préciser que – vous le savez – on a déjà des fonds qui existent à la Commune de Sierre. Il y a un fonds qui est doté, et d'ailleurs dans le budget 2023 aussi, de CHF 400'000.– par année pour les risques environnementaux. Là aussi, c'est moins contraignant puisque ce n'est pas soumis à un règlement que vous validerez. Et là l'exécutif, mais comme toutes les dépenses qui sont de la prérogative de l'exécutif, eh bien, s'il a l'autorisation du législatif, effectivement il dépense. Mais je crois, et vous le verrez à la lecture des articles qu'on a prévus dans le règlement, on se calque finalement sur les quotas qui ont été fixés par le législatif communal et avec des dépenses qu'on ne peut pas engager en tant qu'exécutif si l'argent n'est pas alloué par le législatif dans le cadre du budget et aussi de ne pas pouvoir dépenser des dépenses qui sont supérieures à ce que l'on peut dépenser dans le cadre du budget. Donc je vous invite aussi, peut-être, à lire le rapport de la commission de gestion qui – à défaut d'avoir fait la séance avec le président et le secrétaire – relate la réponse du secrétaire municipal, et qui aux questions écrites posées par la Cogest sur ce fonds conclut en disant que le montant restera inutilisé si le règlement devait être refusé. Donc on vous invite, dans un rapport de confiance aussi, à nous entendre et à tenter de créer ce chemin commun pour qu'on puisse faire face aux défis du futur. Et puis je passe la parole à Marc-André BERCLAZ pour expliquer les éléments que j'ai précisés tout à l'heure.

Marc-André BERCLAZ

Merci Monsieur le Président, bonsoir Mesdames et Messieurs. Effectivement si nous vous proposons ce fonds, d'abord il faut dire que nous voulons vraiment montrer une intention stratégique claire et forte du Conseil municipal en faveur des économies d'énergie et de la protection du climat. C'est un élément très important. Nous ne voulons plus attendre, nous ne pouvons plus attendre. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi d'aller vite et d'arriver de cette manière-ci pour ne pas encore discuter dans une année et puis encore 6 mois, 8 mois plus tard, pour pouvoir engager des montants. Si nous avons besoin d'un fonds, c'est pour justement pouvoir avoir un rythme de travail plus rapide que le rythme normal et sortir des arbitrages qui sont nécessaires à l'intérieur des besoins dans les services techniques de la Ville pour pouvoir, justement, mettre une priorité sur l'amélioration thermique, la création de parcs solaires sur les toits des bâtiments et les différents éléments qu'on a donnés. Il n'est pas question de simplement déplacer un million pour retaper des bâtiments de la ville - là j'aimerais être tout à fait clair avec vous - ce n'est pas ce qu'on veut faire. On veut vraiment montrer que la ville de Sierre, qui est la ville du soleil, elle peut éventuellement devenir leader dans le domaine de la production propre d'énergie et je vous dis, il y a beaucoup de travail et ça sera très intéressant si nous pouvons disposer de ce fonds, j'espère que vous pourrez le soutenir. Merci.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci M. BERCLAZ, Monsieur le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Si ce n'est pas le cas, nous passons au vote. Je demande aux scrutatrices et scrutateurs de se tenir prêts au comptage. Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la proposition de la Cogest d'amender à 0 le compte n° 7690.3634.00, dotation fonds Energie et climat... de l'amender à 0, je vous prie de lever la main s'il vous plaît... qui acceptez. Mme MATTER. M. EGGS. M. WIEDMER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Merci. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux qui refusent cet amendement levez la main s'il vous plaît. Mme MATTER. M. EGGS. M. WIEDMER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Et Mesdames Messieurs les Conseillers qui vous abstenez levez la main s'il vous plaît. Mme MATTER. M. EGGS. M. WIEDMER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Bien, on va totaliser. Donc **l'amendement est refusé par 31 voix contre 20**. Merci à vous toutes et à vous tous. Est-ce que vous souhaitez vous exprimer Monsieur le Président ?

Pierre BERTHOD

Je ne veux pas prolonger, je remercie la majorité qui a accepté de suivre la proposition du Conseil communal et je tiens à rassurer la minorité qui l'a refusée, je crois que c'est – je l'ai entendu d'ailleurs des chefs de groupe – ce n'est pas un refus sur le... je n'ai pas d'autre terme, ce n'est pas un refus sur le fond de l'idée, c'est un refus, apparemment, sur le processus qui est en cours et je pense qu'on aura au début 2023 le temps de vraiment débattre sur le contenu de ce projet de règlement et à nouveau, si vous arrivez à trouver une majorité qui acceptera, eh bien, les articles qu'on vous proposera la Ville de Sierre pourra se doter d'un fonds qui, comme l'a dit mon collègue Marc-André BERCLAZ, nous permettra indépendamment des contingences de l'année comptable de pouvoir, eh bien, mettre cet argent de l'énergie de côté pour faire des investissements qui nous paraissent éminemment essentiels pour notre avenir.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci Monsieur le Président. Et nous passons aux comptes de fonctionnement n° « 8 » économie publique, pages 58 et 59, y a-t-il des questions ? Si ce n'est pas le cas, on continue avec les comptes « 9 », finances et impôts, pages 60 à 63, interventions ? Non. Pour terminer, nous passons au chapitre comptes d'investissement détaillés, pages 65 à 75, quelqu'un souhaite intervenir ? Non.

d. Discussion générale

Marie-Thérèse BREMBILLA

Bien, nous passons au point 3d, discussion générale, la parole est au plénum. Qui souhaite parler ? Personne.

e. Votation finale

Marie-Thérèse BREMBILLA

Nous allons donc passer au point 3e, votation finale du budget 2023. Je précise que nous allons voter le budget 2023 de la Ville de Sierre dans sa globalité, soit le budget proposé par le Conseil municipal, avec les amendements que vous avez refusés ou acceptés. Par ce vote, vous autorisez le Conseil municipal à contracter les emprunts nécessaires que le présent budget implique. Nous passons donc au vote et je prie les scrutatrices et les scrutateurs de se tenir prêts. Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le budget 2023 de la Ville de Sierre avec ses amendements et ses autorisations de souscrire les emprunts nécessaires sont priés de lever la main. Mme MATTER. M. EGGS. M. WIEDMER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Merci. Mesdames Messieurs les Conseillers généraux qui sont contre, levez la main s'il vous plaît. Mme MATTER. M. EGGS. M. WIEDMER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Mesdames Messieurs les Conseillers généraux qui vous abstenez ? Mme MATTER. M. EGGS. M. WIEDMER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Donc **le budget 2023 de la Ville de Sierre est accepté par 52 voix**, merci à vous tous. Est-ce que la Municipalité désire prendre la parole ?

Pierre BERTHOD

De manière générale, vous l'avez relevé, les prévisions budgétaires sont meilleures sur 2023. Le souci, il est toujours le même, c'est la bonne tenue des finances publiques. Vous le savez, c'est assez complexe, il y a beaucoup de facteurs qui sont exogènes, d'autres qui sont de notre capacité. Votre exécutif travaille en collège et de concert et tente, dans toutes ses prises de décisions, de trouver la voie la plus équilibrée entre l'équilibre financier et les besoins en service public de notre population. Merci au Conseil général pour l'acceptation de ce budget.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci Monsieur le Président, merci à vous tous.

4. REGLEMENT SUR LES TAXES DE SEJOUR ET D'HEBERGEMENT

Marie-Thérèse BREMBILLA

Et nous passons au point n° 4, règlement sur les taxes de séjour et d'hébergement. Les documents utiles, à savoir le message du Conseil municipal au Conseil général, le règlement sur

les taxes de séjour et d'hébergement ainsi que le rapport de la commission ad hoc mandatée, vous ont été transmis avec la convocation à cette assemblée.

a. Rapport de la commission ad hoc

Marie-Thérèse BREMBILLA

Point 4a, rapport de la commission ad hoc, je passe la parole à M. Dominique GERMANN, rapporteur de la commission ad hoc, pour la lecture du rapport, seules les conclusions seront lues.

Dominique GERMANN

Merci Madame la Présidente. Conclusions et recommandations de la commission ad hoc relatives au règlement sur les taxes de séjour et d'hébergement : tenant compte de

- la nécessité pour la Ville de Sierre de disposer d'un règlement sur les taxes de séjour et d'hébergement pour répondre aux exigences de la législation cantonale sur le tourisme,
- l'intérêt d'adapter la manière de percevoir la taxe de séjour forfaitaire auprès des propriétaires ou locataires de résidences secondaires, tant pour être en phase avec la réalité de l'occupation que pour lutter contre les lits froids,
- la nécessité d'augmenter les taxes de séjour pour améliorer l'offre touristique, notamment celle qui est proposée par l'intermédiaire de la carte d'hôte (transports publics, carte d'hôte digitale, carte d'hôte aux propriétaires de résidences secondaires, nouveaux produits touristiques, actions ponctuelles de promotion des produits locaux, etc.),
- des avantages du nouveau règlement : clarification de la situation vis-à-vis du canton, harmonisation du règlement entre les 4 communes membres de la société de développement, taxation équitable et transparente des résidences secondaires,
- nouveaux moyens financiers à disposition de Sierre Tourisme,

A l'unanimité des membres présents, la commission ad hoc propose au Conseil général d'approuver le nouveau règlement sur les taxes de séjour et d'hébergement avec les deux modifications rédactionnelles aux articles 12 du règlement et 5 du point III de l'annexe 1. De plus, la commission recommande au Conseil municipal :

- d'activer le recensement des résidences secondaires,
- de définir le montant des amendes prévues à l'article 8 alinéa 2 d'ici la fin du 1^{er} semestre 2023.

Enfin, elle propose que l'entrée en vigueur soit fixée, dans la mesure du possible, au 1^{er} janvier 2023.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci M. GERMANN, merci aussi à la présidente Sabine REY ainsi qu'aux membres de la commission pour leur travail. La Municipalité souhaite s'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Oui, volontiers, enfin merci. Simplement, en fait, pour remercier (pour) le travail précis de la commission ad hoc qui a été mandatée par le bureau pour l'analyse de ce règlement sur les taxes de séjour et d'hébergement. Les conclusions qui viennent d'être lues, eh bien, on les partage et puis dans la mesure du possible dans le cadre d'une procédure d'homologation du règlement, s'il peut être fait avec peut-être effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023, c'est une bonne chose. Et concernant les amendes, il est d'usage que dans ce genre de règlement, elles soient plutôt dans un document annexe pour qu'elles puissent en fait aussi être évolutives, aussi en fonction des cas qui mériteraient d'être amendés. Et concernant aussi le souci de bien connaître, en fait, les résidences secondaires, c'est un gros travail, de longue haleine... les services techniques, avec l'appui aussi du service informatique et du contrôle des habitants, travaillent et je pense qu'on est de plus en plus précis par rapport à il y a quelques années, mais c'est un travail, je dirais de bénédictin, au sein de la bureaucratie suisse, parce que ça concerne autant la Confédération, le Canton que la Commune. Donc simplement remercier (pour) le travail et sinon pas de remarque de la part de la Municipalité, par rapport aux conclusions de la commission ad hoc.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci Monsieur le Président.

b. Entrée en matière

Marie-Thérèse BREMBILLA

Nous abordons le point 4b, entrée en matière et j'ouvre les débats. A vous la parole. Oui, M. REY.

Joël REY

Madame la Présidente, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues. Je serai très bref. Notre groupe a analysé ce nouveau règlement sur les taxes de séjour et d'hébergement de la commune de Sierre, ce dernier devant répondre aux exigences de la législation cantonale sur le tourisme. Cela permettra d'adapter la taxe de séjour, celle de Sierre étant inférieure actuellement à celles des villes de plaine. Ce montant supplémentaire permettra à l'office du tourisme de développer davantage de projets, afin de pouvoir améliorer l'accueil de nos visiteurs. Plusieurs idées de l'office du tourisme sont pertinentes et pourront être concrétisées grâce à ce nouvel apport financier. Notre groupe accepte à l'unanimité ce nouveau règlement avec les différentes modifications apportées.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci M. REY. M. FLIPO, à vous la parole.

François-Xavier FLIPO

Monsieur le Président, Madame, Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les Conseillers généraux. Le groupe UDC a participé à la commission visant le nouveau règlement sur les taxes de séjour et d'hébergement de la commune de Sierre. Il tient à souligner la bonne qualité des séances grâce à une présidente et un rapporteur d'exception. *In fine*, la mise à niveau de ces taxes par rapport aux prélèvements exercés par les autres communes valaisannes est nécessaire afin d'apporter de bonnes prestations aux touristes de notre région. Et donc la commission a accepté, à l'unanimité des présents, ce nouveau règlement, mais ce feu vert ne doit pas être un oreiller de paresse pour l'exécutif. Les acteurs connus et déclarés du monde touristique, hôteliers, campings et particuliers ne doivent pas être seuls à digérer cette hausse. Il est impératif de recenser toutes les résidences secondaires et tous les usagers des plates-formes de type Airbnb. La commission demande ainsi que les amendes prévues pour ceux tentés d'éluder ces taxes soient inscrites dans le marbre pour la fin du premier semestre 2023. Et donc le groupe UDC soutient ce nouveau règlement.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci M. FLIPO. Quelqu'un... Mme CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL

Alors nous remercions la commission ad hoc pour la qualité de son travail. Sans vouloir plagier le rapport, cette adaptation est une nécessité découlant d'une obligation légale puisqu'actuellement cette taxe repose uniquement sur une décision communale alors que légalement, et ce depuis plusieurs années, Sierre se doit de créer son propre règlement. Ce règlement a aussi le mérite de clarifier la situation des logements secondaires R2, estimés à 1000 alors qu'ils seraient une quarantaine seulement à être taxés actuellement ; mais aussi celle des Airbnb. C'est également une manne importante pour le développement de notre tourisme, des montants attendus également pour étoffer l'offre actuellement proposée, notamment augmenter celles liées à la carte d'hôtes. Avoir les moyens de proposer des offres attrayantes pour permettre de faire découvrir notre belle région, la mettre plus en valeur reste aussi une nécessité. Ne l'oublions pas, Sierre tourisme ou l'office de tourisme, travaille également pour les locaux, nous. Outre les services usuels, elle s'implique dans diverses animations apportant dynamisme à notre cité. Quant au montant sollicité et bien que la hausse puisse être relativement importante, les tarifs seront similaires ou presque aux communes voisines. S'agissant des modifications rédactionnelles mineures proposées, celle concernant l'annexe article 5 etc. est bien vue. Quant à l'article 12, la loi sur le tourisme utilise la formulation proposée alors que d'autres villes voisines conservent celle actuellement indiquée dans le règlement... somme toute le même sens au final... « Comprise » mais pourquoi ne pas indiquer alors « réduction de moitié pour les enfants de 6 à 12 ans » comme l'a d'ailleurs fait Sion ? Cette partition comporte, du moins à mes yeux, un bémol. La commission a soulevé à juste titre la question du montant de l'amende, non formulé dans le règlement présenté. La loi cantonale et d'autres règlements la fixent pourtant au maximum à CHF 5'000.—. Pourquoi ne pas déjà l'avoir indiqué et attendre notre vote pour l'évoquer avec

les autres Communes ? Nos réflexions portent également sur l'absence d'articles sur les voies de droit et la prescription. Peut-être que la simple mention du renvoi à la loi cantonale ou son ordonnance suffirait ? Cela étant, notre groupe reste plutôt favorable à l'adoption de ce règlement et des modifications mineures proposées puisqu'également acceptées par les milieux concernés. Nous souhaiterions toutefois, avant votation, quelques explications complémentaires de la Municipalité sur les problématiques ou non soulevées. Merci.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci Mme CLAUSEN METRAL. Oui, Mme BETRISEY ZUFFEREY, à vous la parole.

Maryse BETRISEY ZUFFEREY

Messieurs et Mesdames, Mesdames et Messieurs, je vais être très rapide. Le groupe Verts remercie tous les membres de la commission ad hoc pour leur travail. Je ne vais pas reprendre les arguments cités en faveur de l'acceptation, cela nous semble clair et limpide et le groupe Verts accepte le nouveau règlement sur les taxes de séjour et d'hébergement, avec les deux modifications.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci Mme BETRISEY ZUFFEREY. Quelqu'un souhaite encore s'exprimer ?

c. Discussion générale

Marie-Thérèse BREMBILLA

Nous passons donc au point 4c, discussion générale, à vous la parole. M. GERMANN.

Dominique GERMANN

Comme vous l'avez entendu tout à l'heure dans la lecture des conclusions du rapport, la commission propose une modification à l'article 12, alinéa 2. La commission souhaite supprimer la phrase : « Les enfants âgés de 6 à 16 ans paient la moitié du montant. » et la remplacer par : « Le montant de la taxe d'hébergement est réduit de moitié pour les enfants. » Ce changement est justifié par le fait que la taxe d'hébergement est à la charge de l'hébergeur et non pas à celle des personnes hébergées, ni *a fortiori* à charge des enfants des personnes hébergées.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci M. GERMANN.

Dominique GERMANN

Je donne la modification suivante aussi ? A l'article 5, point III taxe d'hébergement de l'annexe I, lettre c) du tableau il est indiqué : « Centres de loisirs, logements de vacances » et nous proposons de supprimer l'expression « logements de vacances » et de la remplacer par « logements de groupes », comme c'est le cas dans la lettre c) du tableau de l'article 3 du point II, taxes de séjour de l'annexe I. Vous suivez ?

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci M. GERMANN. Bon, pour simplifier, je vous propose le point... Excusez-moi, pour la discussion générale, y a-t-il encore des interventions ?

d. Votation finale

Marie-Thérèse BREMBILLA

Si ce n'est pas le cas, nous passons à la votation, au point 4d, votation finale et pour simplifier je vous propose de voter tout d'abord pour les deux corrections rédactionnelles, si vous êtes d'accord ? OK. Donc nous allons voter pour les deux modifications rédactionnelles, aux articles 12 du règlement et 5 du point III de l'annexe 1, proposées par la commission ad hoc. Les personnes qui acceptent ces deux modifications sont priées de lever la main, s'il vous plaît. Mme MATTER. M. EGGS. M. WIEDMER. Mme BENEY. M. CORNUZ. **A l'unanimité, les deux modifications sont acceptées.** Je vous remercie. Nous passons donc à la votation pour l'acceptation du nouveau règlement sur les taxes de séjour et d'hébergement, Mesdames et Messieurs les scrutateurs, tenez-vous prêts. Les personnes qui sont pour ce nouveau règlement lèvent la main

s'il vous plaît. Mme MATTER. M. EGGS. M. WIEDMER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Donc **le nouveau règlement est accepté à l'unanimité**. Je vous remercie Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux. Est-ce que la Municipalité souhaite dire quelque chose ?

Pierre BERTHOD

Remercier le Conseil général pour l'acceptation de ce nouveau règlement. J'ai pu, Mme CLAUSEN METRAL, je crois déjà en préambule, plutôt lors de l'entrée en matière, répondre à une série de vos questions ; mais peut-être une concernant les voies de droit, je n'ai pas la science infuse, mais sauf erreur de ma part, les voies de droit sont précisées dans les décisions d'une autorité, mais rarement, voire jamais, enfin je n'ai pas l'exemple, dans des règlements. Sinon, eh bien, je pense, vous l'avez compris, c'est un règlement intercommunal, ces modifications qui ont été proposées par la commission rendent la lecture meilleure et ne changent pas le fonds, alors les autres Communes s'adapteront ou, à défaut, la société de développement intercommunale, eh bien, aura le même travail, mais finalement avec des règlements légèrement modifiés et puis, comme je l'ai dit aussi, on espère que ce règlement rentrera en vigueur et sera autorisé pour le 1^{er} janvier 2023.

Marie-Thérèse BREMBILLA
Merci Monsieur le Président.

5. REGLEMENT GENERAL CONCERNANT LA FOURNITURE DE L'EAU

Marie-Thérèse BREMBILLA

Et nous passons au point n° 5 de l'ordre du jour, règlement général concernant la modification sur la fourniture de l'eau. Les documents utiles, à savoir le message du Conseil municipal au Conseil général, le règlement sur la fourniture de l'eau, ainsi que le rapport de la commission du développement durable, vous ont été transmis avec la convocation à cette assemblée.

a. Rapport de la commission du développement durable

Marie-Thérèse BREMBILLA

Point 5a, rapport de la commission du développement durable, la parole est donc à Mme Noémie CALOZ, de la commission du développement durable. Merci.

Noémie CALOZ

Madame la Présidente du Conseil général, Monsieur le Président de la Ville de Sierre, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, chères et chers collègues. La Municipalité appelle notre Conseil à se prononcer sur les modifications du règlement général concernant la fourniture de l'eau. Le rapport de la commission du développement durable s'est attaché à analyser les enjeux liés aux modifications proposées, en tenant compte des différents aspects économiques, sociaux et environnementaux. Dans son travail, la CDD a pu compter sur des documents utiles et complets qui lui ont été remis à l'étude. Elle remercie la Municipalité et particulièrement M. Marc-André BERCLAZ qui s'est prêté au jeu des questions et y a apporté tous les éclaircissements souhaités. L'augmentation tarifaire soumise à l'approbation du Conseil général vise à rétablir l'autofinancement du service des eaux qui n'est plus effectif depuis l'exercice 2020. La commission précise en premier lieu que cette situation ne relève pas de la responsabilité de la Municipalité mais d'événements indépendants de sa compétence, à savoir :

- tout d'abord le passage au système MCH2 de l'ordonnance cantonale dont le plan comptable harmonisé impacte de manière conséquente les charges de fonctionnement du service de l'eau,
- puis d'importantes casses qui ont eu lieu sur le réseau lors du dernier exercice,
- troisièmement des investissements nécessaires, afin de garantir un approvisionnement quantitatif et qualitatif sur la commune,
- ensuite la hausse du coût de l'énergie au niveau mondial,
- enfin l'absence d'augmentation possible des recettes liées uniquement à la vente de l'eau.

Au vu du tableau tarifaire présenté, la commission du développement durable pense que l'augmentation d'environ CHF 40.– par personne et par an pour une consommation comparable à la moyenne suisse, soit près de 60 m³, reste acceptable. Il est vrai que cette hausse de tarif entre en vigueur dans une période financièrement compliquée pour de nombreuses familles

notamment en raison de la hausse du coût de l'énergie. Malheureusement, dans ce cas de figure, le consommateur reste bien l'unique source de financement. Aussi, la commission en déduit qu'un éventuel report de cette augmentation ne servirait qu'à retarder l'échéance de son application. Elle aurait par contre comme conséquence d'accroître d'autant le prix d'un tarif inévitable et différé. Certes, il reste un degré d'incertitude concernant le plan financier sur lequel est basé le calcul de hausse des tarifs. La commission du développement durable ose espérer qu'aucun imprévu n'entraînera une augmentation supplémentaire de taxes. Après réflexion, la CDD convient qu'un tarif préférentiel incitatif à l'économie pour les ménages petits consommateurs, postulat proposé et refusé sur la commune de Collombey-Muraz, serait trop compliqué à mettre en place. En effet, cette option impliquerait la nécessité d'équiper toutes les habitations de compteurs individuels, ce qui serait trop onéreux. Finalement la commission admet que le prix de l'eau était sous-évalué en Suisse et sur la commune et que le consommateur l'achète à un tarif en dessous de sa valeur réelle. Cette dévalorisation d'un bien essentiel n'incite pas le consommateur à l'économie. Même si l'approvisionnement en eau est assuré sur la commune grâce à la nappe phréatique du Rhône, l'entretien du réseau hydraulique et le traitement des eaux usées est coûteux aussi bien financièrement qu'en énergie. Par conséquent, une augmentation tarifaire peut à la fois rééquilibrer le compte d'exploitation mais aussi contribuer à faire prendre conscience au consommateur de la valeur de ce bien essentiel qu'est l'eau. Enfin, concernant la modification des articles 21 et 22 relative à la prise en charge par le propriétaire du tronçon situé entre la conduite et le compteur, la commission du développement durable estime qu'il est légitime de régulariser la situation à Sierre et de se conformer à la pratique des autres Communes valaisannes. Elle pense également que ces frais ne doivent pas incomber à la collectivité. Pour terminer, la commission est favorable à la modification cosmétique de l'article 2 en remplaçant Sierre-Energie par OIKEN. Au terme des discussions et analyses, la commission recommande au Conseil général d'entrer en matière sur la modification du règlement général de l'eau et ce dès 2023. Elle préavise donc favorablement l'objet du mandat. Le présent rapport est accepté à l'unanimité par les membres de la commission du développement durable.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci Mme Noémie CALOZ, merci à la présidente, Mme Lauriane DANI, ainsi qu'aux membres de la commission pour leur travail, excellent. La Municipalité souhaite prendre la parole ?

Pierre BERTHOD

Simplement pour remercier également (pour) le travail de la commission du développement durable. Pas de commentaire particulier par rapport aux conclusions et aux remarques fournies par cette commission. Vous l'avez tous compris, on est dans des comptes autofinancés ; contrairement à l'énergie dont on discutait tout à l'heure, avec l'eau on ne peut pas faire de bénéfice, on doit simplement assumer les coûts inhérents au fonctionnement et à l'entretien et aux investissements prévus dans le réseau et, vous l'avez aussi bien compris, l'objectif de la collectivité publique, avec OIKEN, donc de la Ville avec OIKEN, c'est d'assurer sur le long terme, eh bien, l'interconnexion de notre réseau et finalement la qualité de l'eau potable de nos habitantes et de nos habitants. L'augmentation est un fait, mais elle est, somme toute, modique avec un prix de l'eau qui reste extraordinairement bas par rapport à d'autres régions du pays, voire plus loin. En tout cas merci à la commission.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci Monsieur le Président.

b. Entrée en matière

Marie-Thérèse BREMBILLA

Nous poursuivons avec le point de l'ordre du jour 5b, entrée en matière, et j'ouvre le débat sur cette entrée en matière. Y a-t-il des interventions ? M. GERMANN.

Dominique GERMANN

Merci Madame la Présidente, une petite intervention simplement pour dire que le groupe libéral-radical a pris connaissance du rapport de la commission. Il en partage les réflexions et les conclusions. Il accepte donc l'entrée en matière tout en relevant que l'augmentation de ces taxes, même si elles sont jugées relativement modestes, arrive à un mauvais moment, celui où nos

habitants doivent déjà faire face à plusieurs augmentations, notamment celles dans le domaine de l'énergie. Merci.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci M. GERMANN. Quelqu'un d'autre ? M. REY, merci.

Joël REY

Madame la Présidente, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues. Le groupe du Centre commune de Sierre a étudié ce règlement général concernant la fourniture de l'eau. Le compte du service de l'eau doit être, comme dit tout à l'heure, obligatoirement autofinancé ; cela n'est plus le cas depuis l'exercice 2020 en raison de facteurs exogènes, dont la Ville n'a pas de maîtrise, à savoir des amortissements croissants et différentes casses sur le réseau. La situation financière des ménages de notre commune, liée à la hausse de la facture d'électricité et de chauffage, va malheureusement se détériorer. De ce fait, il est assez dommageable qu'une hausse survienne aussi au tarif de l'eau. Toutefois, selon les estimations fournies dans le rapport, cette augmentation devrait être contenue et avoisinerait les CHF 40.– par personne et par an, ce qui peut être supportable pour le porte-monnaie de tout un chacun. L'eau, à n'en pas douter, sera un enjeu essentiel lors de ces prochaines décennies et il est à espérer que cette dernière, en étant revalorisée, fera prendre conscience aux citoyens de l'importance vitale qu'elle revêt. Nous aurions pu prendre la décision de reporter cette entrée en vigueur, comme l'a fait la Ville de Sion, en 2024 ; toutefois il nous paraissait plus sage de lisser cette augmentation sur plusieurs années afin d'atténuer la hausse et que celle-ci ne soit pas trop conséquente pour le ménage commun. Notre groupe accepte à l'unanimité l'entrée en matière.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci M. REY. Mme BETRISEY ZUFFEREY.

Maryse BETRISEY ZUFFEREY

Mesdames et Messieurs, le groupe Verts remercie la commission du développement durable pour son rapport concernant la demande de modification concernant le règlement général de fourniture de l'eau. On constate que, selon le rapport, l'augmentation se ferait en deux temps. A partir du 1^{er} janvier 2023 une augmentation de 50 % du tarif entrerait en vigueur et cela jusqu'en 2027. A partir de 2027, une deuxième augmentation d'environ 9 % permettrait de s'acheminer vers l'autofinancement désiré. A l'heure actuelle, cette augmentation de près de CHF 20.– par mois n'est pas négligeable, mais, comme le souligne le rapport, l'eau était trop bon marché et la marge de manœuvre pour une augmentation plus en douceur est impossible. A la lecture du rapport de la CDD, au vu des arguments donnés, refuser cette augmentation ne ferait que repousser le problème à l'année prochaine, au risque d'une augmentation des tarifs encore plus élevée. C'est pourquoi le groupe des Verts accepte l'entrée en matière et le règlement général concernant la fourniture de l'eau à l'unanimité.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci Mme BETRISEY ZUFFEREY. Mme CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL

La commission est remerciée pour la qualité de son rapport, précis, détaillé. Ici encore, l'augmentation du tarif de l'eau repose sur un impératif légal, faute d'autofinancement depuis 2020, le Service des eaux devant, dans un délai légal maximal de 8 ans, de retrouver ses chiffres noirs. En effet, le graphique présenté par la Commune montre des chiffres légèrement positifs voire même exceptionnellement plus hauts en 2017/2018 puis en chute. On l'a compris, l'augmentation imposée ou suggérée découle d'éléments dont la Commune ne serait pas responsable :

- le nouveau plan de présentation MCH II,
- des encaissements sur la consommation n'ayant pas augmenté,
- tout comme plusieurs pannes crasses... Oserait-on se poser la question de l'état d'entretien des canalisations ? Une interrogation en ligne directe avec le transfert de charges sur les propriétaires qui désormais supporteront les coûts portant sur le tronçon situé entre la conduite principale et leur compteur, ce bout devenant leur propriété. C'est certes un gain pour OIKEN et son alignement surprenant - quand bon nous semble - sur une pratique valaisanne.

Le montant proposé, soit un prix moyen de CHF 1.37/m³ ressort de savants calculs prenant également en considération des investissements sur le réseau, nombreux et très importants. Je vous fais grâce de l'énumération, mais sont-ils tous si importants et nécessaires ? Dubitative, pas forcément économe et vu ma composition familiale, j'ai repris mes factures. Elles se situent effectivement dans la moyenne annoncée, soit dans la majorité de la clientèle (soit le 59 %) avec une consommation inférieure à 500 m³. Mais qui sont les 22 % situés entre 501 et 5'000 m³, générant plus d'un million de m³ concernés, par conséquent, eux aussi impactés par cette hausse ? Cette augmentation se fera dès janvier 2023 soit dans 2 semaines et elle va, une fois encore, toucher le porte-monnaie de nos concitoyens. Nous en sommes tous conscients et avons tacitement, semble-t-il, décidé aussi de ne pas proposer de report puisque les conséquences seraient décrites comme alarmistes. Ceci reste regrettable, nous en prenons bonne note. La commission souligne finalement qu'un prix un peu plus conséquent - une mesure incitative à une consommation plus raisonnée - rappelle notre chance de ne pas avoir à craindre une pénurie incitant dès lors à ne pas gaspiller ce bien naturel précieux, générant néanmoins un coût financier important pour notre Commune. Même si notre groupe reste favorable à l'augmentation proposée et autres modifications, il semblerait nécessaire néanmoins de rappeler que les dernières augmentations remontent à 2014 et 2017 seulement, alors que la hausse sollicitée dès janvier 2023 est d'ores et déjà jugée insuffisante puisqu'un ajustement tarifaire de 9 % est déjà annoncé, lequel sera uniquement du ressort du Conseil municipal puisque se situant dans la fourchette que nous adopterons ce soir. Rappelons aussi que les propriétaires devront passer à la caisse pour tout frais lié à la partie située entre "le tronçon allant de la conduite principale et leur compteur", un alignement sur une pratique valaisanne. Toutefois, côté alignement... Sion a décidé de reporter cette hausse à 2024 alors que sa dernière hausse remontait, sauf erreur de ma part, à 2009 et que son tarif moyen actuel serait de 0,48 ct contre 0.92 ct actuellement à Sierre. Son tarif futur : 0,72 ct/m³ pour 1.37 sur Sierre. En définitive, malgré les clignotants évoqués ou coulevres à avaler, nous semblons n'avoir d'autre choix que d'admettre cette hausse et autres modifications englobées.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci Mme CLAUSEN METRAL. Quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ?

c. Discussion générale

Marie-Thérèse BREMBILLA

Si ce n'est pas le cas, nous passons directement au point 5c, discussion générale. Y a-t-il des interventions ?

d. Votation finale

Marie-Thérèse BREMBILLA

Si ce n'est pas le cas, nous passons au point 5d, votation finale. Je remercie les scrutatrices et scrutateurs de se tenir prêts au comptage. Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent les modifications du règlement général concernant la fourniture de l'eau, avec la modification esthétique de l'article 2, soit le remplacement de Sierre-Energie par OIKEN, proposée par la commission, sont priés de lever la main s'il vous plaît. Mme MATTER. M. EGGS. M. WIEDMER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Ah, alors Mesdames et Messieurs les Conseillers qui sont contre ces modifications, veuillez lever la main s'il vous plaît. Mme MATTER. M. EGGS. M. WIEDMER. Mme BENEY. M. CORNUZ. (*S'adressant au bureau*) Et il y a quelqu'un qui est absent ? Les Conseillères et Conseillers généraux qui vous abstenez, levez la main s'il vous plaît. Mme MATTER. M. EGGS. M. WIEDMER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Donc **c'est accepté par 52 (voix) et une abstention**. Merci. (*Mme BENEY intervient hors micro pour annoncer son départ pour raison professionnelle ; elle passe le relais en tant que scrutatrice à Mme IMHOF*). Merci Mme BENEY, nous prenons bien note. Merci beaucoup, bonne soirée. Je vous remercie pour cette votation et je prie la Municipalité si elle désire prendre la parole à ce sujet...

Pierre BERTHOD

Non, simplement remercier et constater que Mme BENEY adore le foot et vous souhaiter une bonne suite de séance. (*Rires*).

Marie-Thérèse BREMBILLA
Merci Monsieur le Président.

6. COMMISSION SCOLAIRE

Marie-Thérèse BREMBILLA
Nous passons au point n° 6 de l'ordre du jour, commission scolaire.

a. Rapport de la commission ad hoc

Marie-Thérèse BREMBILLA

Les documents utiles vous ont été transmis avec la convocation à cette séance comme auparavant et nous passons au point 6a, Donc je passe sans tarder la parole à Mme Daria MOULIN, rapporteuse de la commission pour la lecture du rapport. Merci Mme MOULIN.

Daria MOULIN

Merci Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Conseillers communaux et chères et chers collègues. Je vais donc faire lecture du rapport de la commission ad hoc. Est-ce que je dois nommer les membres ? Ce n'est pas nécessaire hein ? Alors on commence par le point 1, contexte : sur décision du bureau du Conseil général, selon les articles 11, 14, 18, 20 et 21 du RCG, une commission ad hoc a été nommée afin d'étudier la possibilité d'élargir la commission scolaire aux parents et aux enseignants. Mme Martine CALOZ a quitté la commission durant le mois de septembre 2022 pour des raisons personnelles. Le groupe Le Centre, après consultation auprès du bureau, a décidé de ne pas remplacer Mme CALOZ puisqu'il n'aurait pas été aisé de placer un nouveau membre à ce stade des travaux, qui étaient en cours de finition. La commission scolaire s'est réunie à cinq reprises en séances ordinaires. Deux membres se sont rendus à une séance d'informations de la PRAPEVs (Fédération romande des représentants des parents d'élèves) le 23 mai à l'Hôtel de Ville à Sierre. Trois membres se sont entretenus avec Michel BEYTRISON, adjoint et remplaçant du chef du service de l'éducation, en date du 22 juin à Sion. Enfin, quatre membres se sont entretenus avec la commission scolaire *in corpore* en date du 16 septembre à l'Hôtel de Ville à Sierre. La commission ad hoc a étudié différents documents envoyés par Mme Laetitia MASSY le 23 août 2022, en pièce jointe au document que vous avez reçu. Point 2, ordonnance cantonale...

Marie-Thérèse BREMBILLA

Excusez-moi Mme MOULIN, j'ai omis de vous dire qu'il faut lire les conclusions uniquement. S'il vous plaît, je l'avais signalé auparavant, mais voilà, il faut le répéter, c'est ma faute. Excusez-moi.

Daria MOULIN

Pas de souci, alors conclusion... je vais la trouver. Elle est là. Actuellement, la commission scolaire respecte les termes de l'ordonnance cantonale, dans la mesure où toutes les mentions à caractère non obligatoire sont supprimées et les tâches attribuables à un comité restreint sont autorisées dans le texte. Cependant la commission ad hoc pense que rétablir un lien direct au sein d'une commission au but commun serait favorable au meilleur fonctionnement des écoles et au rétablissement d'un sentiment d'appartenance à l'institution qu'est l'école, ce qui pourrait avoir des effets positifs à plusieurs niveaux. Après analyse des différents documents, et suite aux divers entretiens eus avec le terrain... excusez-moi, j'ai sauté une ligne, eus avec la commission scolaire et le département, la commission ad hoc propose de préparer le terrain pour la prochaine législature, afin d'améliorer le fonctionnement de la commission scolaire et rétablir le lien, en incluant les parents et les enseignants. Il nous semble fondamental d'établir un contact entre les parents, les enseignants et la direction, afin d'éviter les problèmes de communication. Dans ses réflexions, la commission ad hoc pense que la commission scolaire devrait être élargie aux parents, ainsi qu'aux enseignants des niveaux primaire et secondaire. Il va de soi que les membres de la commission scolaire qui seraient représentants des parents ou des enseignants, n'auraient pas pour mission de chercher des solutions à des problèmes relationnels ou privés, mais ils devraient représenter de manière factuelle les parties, dans un but collaboratif et en restant une force de proposition. La commission ad hoc pense que les parents devraient avoir un organe propre de représentation, par le biais d'une association de parents autonome, qui

nommerait un mandataire pour faire partie de la commission scolaire. Par contre, il ne doit pas incomber aux autorités de former une telle association. Ce sont les parents eux-mêmes qui devraient en prendre l'initiative. La FRAPEVs a déjà proposé d'épauler et de soutenir la création d'une telle association. De plus, la commission scolaire pourrait faire passer les diverses informations via les moyens à disposition. Quant aux enseignants, il serait judicieux d'intégrer à la commission scolaire un délégué de l'école primaire et un autre pour l'école secondaire, qui seraient désignés par les associations des enseignants sierrois. Pour conclure, la commission ad hoc à l'unanimité est favorable, dès la prochaine législature, à l'élargissement de la commission scolaire aux parents et aux enseignants. Merci.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci Mme MOULIN, merci au président de la commission Charly DISCHINGER et aux membres de la commission pour leur travail. Le Conseil municipal souhaite s'exprimer à ce sujet ?

Pierre BERTHOD

Simplement vous dire que le Conseil a pris connaissance du rapport et qu'il n'amène pas de commentaire de notre part.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci Monsieur le Président.

b. Discussion générale

Marie-Thérèse BREMBILLA

Nous enchaînons avec le point 6b, discussion générale. La parole est à vous, chers collègues. Quelqu'un souhaite s'exprimer ? M. REY, volontiers.

Joël REY

Madame la Présidente, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues. Lors du plénum de février, un sujet hautement sensible et émotionnel s'était invité dans nos débats, à savoir la fermeture programmée, à l'horizon 2026, de l'école de Plantzette, quand la rénovation du bâtiment de Borzuat sera achevée. Ce sujet avait fait couler beaucoup d'encre et fût assez clivant quant à la décision à prendre concernant cette école de quartier, le choix du plénum s'étant finalement orienté vers un soutien du plan directeur des écoles. Suite à ce vote, le bureau a décidé de créer une commission ad hoc pour analyser et peut-être améliorer le fonctionnement de la commission scolaire actuelle. Ce rapport a le mérite de rappeler au niveau scolaire quelles sont les missions dévolues aux différents partenaires de l'école, à savoir l'Etat du Valais et la Commune. Cela nous rappelle que depuis 2012 les tâches entre la Commune et le Canton ont été revues et que ce dernier assume les tâches pédagogiques alors que la Commune s'occupe des tâches dites de proximité. La cantonalisation des enseignants fait que la commission scolaire a perdu une bonne partie des prérogatives qui lui étaient attribuées. Ainsi la commission scolaire actuelle fonctionne en petit comité, à savoir 3 membres de l'exécutif communal. Il peut être intéressant, comme le mentionne ce postulat, d'associer d'autres partenaires, même si leurs voix resteront consultatives à ce fonctionnement des écoles. Le but étant d'améliorer la communication entre les différents partenaires afin d'éviter, tant que faire se peut, une situation telle que vécue précédemment avec l'école de Plantzette. Il est toutefois un peu surprenant que ce nouveau fonctionnement ne démarre qu'à la législature prochaine, sachant que les personnes qui y figurent maintenant peuvent potentiellement changer. Notre groupe acceptera le postulat lié à la commission scolaire.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci M. REY. D'autres interventions ? M. GERMANN.

Dominique GERMANN

Merci Madame la Présidente. Le groupe PLR a pris connaissance avec attention et grand intérêt de ce rapport. Il constate avec satisfaction que les dispositions cantonales en la matière ont été respectées par notre exécutif dans la répartition des différentes missions. Et simplement dire qu'au point suivant de l'ordre du jour, le groupe PLR appuiera le postulat déposé par la commission,

dans l'espoir d'améliorer tout dialogue constructif de la Municipalité avec les parties concernées, soit les représentants constitués et organisés des parents d'élèves et des enseignants. Merci.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci M. GERMANN. Mme BETRISEY ZUFFEREY, volontiers.

Maryse BETRISEY ZUFFEREY

Oui, Mesdames et Messieurs, nous avons pris connaissance, le groupe Verts, du rapport de la commission ad hoc sur la commission scolaire et nous remercions les membres de la commission pour leur recherche et leur travail. Je vais faire comme mes deux prédécesseurs, je vais faire du deux en un, je vais aussi parler directement au postulat. La conclusion de la commission ad hoc est la suivante : à l'unanimité, ils sont favorables, dès la prochaine législature, à l'élargissement de la commission scolaire aux parents et aux enseignants. Donc cette commission donne l'ouverture de la commission scolaire à une personne qui représente les parents, les enseignants, et j'irai même plus loin, pourquoi pas une personne qui représenterait des travailleurs du domaine social ? Tout ça, pour nous, ne pourrait être que bénéfique pour les enfants et les jeunes scolarisés dans notre ville, car cela amène des angles de vue différents, une richesse d'échanges, de dialogues et une compréhension mutuelle entre chaque partie. Donc le groupe Verts va accepter ce postulat.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci Mme BETRISEY ZUFFEREY. Mme CLAUSEN METRAL, à vous la parole.

Isabelle CLAUSEN METRAL

Je vais faire comme mes collègues, on va faire du deux en un, effectivement. La commission ad hoc est remerciée pour les informations appréciables découlant de ses recherches ayant pour mérite de mieux nous faire comprendre le fonctionnement de cette commission scolaire. Un autre regard est apporté sur l'évolution de sa composition actuelle tout comme ses réelles fonctions, mettant ainsi en lumière le rôle prépondérant de la direction scolaire en contact régulier avec Mme MASSY et les préfets et directeurs de cycles. L'ensemble des liens tissés avec divers autres partenaires (M. RAMADANI, l'ASLEC,...) et tout autre milieu concerné par la jeunesse est salué. Nous voilà aussi rassurés puisque sa composition est parfaitement légale, bien que seules les dispositions obligatoires y soient appliquées, le minimum somme toute. Il reste cependant regrettable de n'avoir en son sein, ni représentant des parents d'élèves, ni du corps enseignant, comme le font pourtant bon nombre d'autres Communes valaisannes et ceci aurait eu le mérite d'être souligné par la commission. Côté enseignants, si les représentants des centres scolaires, respectivement préfets et directeurs de cycle dont le rôle demeure de toute évidence primordial, ces derniers ne peuvent pas forcément représenter le corps enseignant, parfois peu approprié d'ailleurs. Ainsi, l'APECS (association du personnel enseignant de Sierre) relève à juste titre qu'il reste très important pour leur corporation d'être représentée et entendue par nos autorités. Côté parents d'élèves, nous l'avons bien compris : sans association de parents, pas de représentation. La Commune n'a dès lors que très peu, voire pas du tout d'influence sur la renaissance de cette association, qui fait grandement défaut. Mais dans ce contexte, ne serait-il pas possible d'envisager de trouver, au sein de chaque centre scolaire, un parent pouvant s'impliquer dans ce rôle de représentant. Une piste à ne pas négliger par la commission, que le postulat soit ou non accepté. Une autre petite remarque plus personnelle : même si quelques contacts figurent dans le carnet de leçons de nos enfants, la composition effective de cette commission n'est pas assez visible alors qu'elle devrait l'être, comme le font d'ailleurs d'autres Villes, sur leur site. Que le postulat passe ou non, nous invitons la commission scolaire et autres services concernés à tout mettre en œuvre pour faciliter le renouveau de l'association des parents et/ou entreprendre des démarches et réflexions pour qu'un représentant des parents par centre scolaire puisse être désigné. Inviter au plus vite l'APECS aux discussions reste aussi une nécessité. Finalement, mieux communiquer sur la composition de cette commission s'impose, une visibilité qui évite parfois malentendus et interprétations hâtives. Ainsi, notre groupe soutiendra ce postulat.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci Mme CLAUSEN METRAL. M. Blaise MELLY.

Blaise MELLY

Merci. Le groupe UDC remercie les membres de la commission ad hoc pour leur travail. De notre point de vue, les conclusions de son rapport sont pleines de bon sens et méritent d'être soutenues sous la forme du postulat, je ne reprendrai donc également pas la parole. Nous croyons aux vertus de la transparence et du dialogue. Dans le passé, nous avons parfois reproché le fait que des décisions importantes aient été prises en petits comités avant d'être imposées aux personnes concernées. Nous espérons qu'une commission scolaire élargie pourra contribuer à trouver des solutions en amont et ainsi éviter des conflits plus tard. Évidemment, cela ne se fera pas d'un coup de baguette magique. Il s'agira en particulier de trouver des parents motivés à s'engager pour le bien commun. Mais si nous n'essayons pas, nous sommes certains d'échouer.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci M. MELLY. Quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ?

7. POSTULAT « COMMISSION SCOLAIRE »

Marie-Thérèse BREMBILLA

Si ce n'est pas le cas, je vous remercie et nous passons sans autre au point de l'ordre du jour n° 7, commission scolaire. Le texte de ce postulat vous a également été remis avec la convocation. Il demande que le Conseil municipal présente un projet pour une nouvelle composition de la commission scolaire, en incluant des représentants des parents et enseignants des niveaux primaires et secondaires, cela dès la prochaine législature.

a. Développement du postulat

Marie-Thérèse BREMBILLA

Point 7a, développement du postulat, à vous la parole. Mme MOULIN.

Daria MOULIN

Suite aux travaux de la commission ad hoc, il est confirmé qu'actuellement la commission scolaire respecte les termes de l'ordonnance cantonale. En effet, toutes les mentions à caractère non obligatoire sont supprimées, et les tâches attribuables à un comité restreint sont autorisées dans le texte. C'est presque la conclusion, oui, il y a quelques phrases qui changent... Cependant, les membres de la commission ad hoc, à l'unanimité, sont convaincus de l'importance de rétablir un lien direct au sein de la commission scolaire entre les différents partenaires au but commun. Les membres de la commission ad hoc à l'unanimité veulent que le terrain soit préparé pour la prochaine législature, et que le Conseil municipal intègre les représentants des parents et des enseignants des niveaux primaire et secondaire, afin d'améliorer la communication entre les différents partenaires, et réinstaurer la confiance en l'institution qui est l'école. En conclusion, le Conseil municipal est prié de présenter un projet pour une nouvelle composition de la commission scolaire, en incluant des représentants des parents et des enseignants des niveaux primaire et secondaire, et ce dès la prochaine législature. Merci pour votre attention et de soutenir le postulat.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci Mme MOULIN. Quelqu'un d'autre désire s'exprimer ? Personne. La Municipalité souhaite s'exprimer ? Monsieur le Président.

Pierre BERTHOD

Merci Madame la Présidente. Je passerai la parole à notre collègue Laetitia MASSY en charge des écoles.

Laetitia MASSY

Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, chers collègues, je vous rassure, je serai brève, mais j'aimerais tout d'abord, au nom de la commission scolaire, remercier le Conseil général de l'intérêt qui est porté aux écoles sierroises. Le rapport de la commission ad hoc le relève, et d'ailleurs mentionne également que la commission actuelle satisfait les exigences légales en la matière. Il est vrai, nous partageons tous cette préoccupation. Je crois que la confiance et la collaboration entre tous les partenaires de l'école sont primordiaux pour que la réussite soit assurée. Peut-être juste ajouter une petite chose : durant ces trois dernières législatures, nous

avons connu autant de systèmes de commissions scolaires que de législatures, en passant par une première commission très élargie, puis une commission plus restreinte et je pense que rien n'est gravé dans le marbre, la commission scolaire peut tout à fait s'adapter à toute une série de préoccupations. Donc les vœux du Conseil général de voir un parent et deux représentants des enseignants intégrer la future commission scolaire seront bien évidemment traités par le futur Conseil municipal qui décidera, bien entendu, de la composition de ladite commission et à laquelle il pourra, je pense très probablement, intégrer d'autres partenaires de l'école, parce qu'ils sont extrêmement nombreux et les informations seront transmises à ce moment-là puisque les commissions sont nommées en tout cas par l'Etat et le Conseil en début de législature. Je vous remercie de votre attention.

Marie-Thérèse BREMBILLA
Merci Mme MASSY.

b. Votation

Marie-Thérèse BREMBILLA

Nous passons donc au point 7b, votation. Nous allons voter, je prie les scrutatrices et scrutateurs de se tenir prêts au comptage. Donc les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le postulat sont priés de lever la main s'il vous plaît. Mme MATTER. M. EGGS. M. WIEDMER. Mme BENEY... Mme IMHOF excusez-moi. M. CORNUZ. **A l'unanimité le postulat est accepté**, je vous remercie beaucoup.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Est-ce que la Municipalité souhaite s'exprimer à nouveau ? (M. BERTHOD répond par la négative). Non, merci Monsieur le Président.

8. POSTULAT « UNE ANALYSE DU THEATRE LES HALLES POUR ALLER DE L'AVANT ! »

Marie-Thérèse BREMBILLA

Nous passons au point 8, postulat « Une analyse du Théâtre Les Halles pour aller de l'avant ». Le texte de ce postulat vous a également été remis avec les annexes utiles. Il demande à la Ville de mandater un expert externe pour effectuer une analyse de situation et pour identifier des pistes d'amélioration.

a. Développement du postulat

Marie-Thérèse BREMBILLA

Nous passons au point 8a, développement du postulat, la parole est à l'assemblée. Oui, Madame ? Merci. Mme BÜRCHER, excusez-moi.

Fanny BÜRCHER

Bonsoir à tous, alors je vais être brève. Comme vous l'avez tous entendu le postulat que nous demandons s'appelle " Une analyse du Théâtre Les Halles pour aller de l'avant". C'est juste le but. Depuis le début de la législature, de nombreuses questions concernant le Théâtre Les Halles ont été soulevées. La commission de gestion s'est rendue sur place en janvier 2022, pour visiter les lieux et rencontrer la direction. Lors de l'examen du budget 2023, la commission n'a pas été satisfaite des réponses obtenues. Certaines se contredisent, d'autres sont fausses ou soulèvent encore des questions. Du point de vue des chiffres, les recettes annoncées pour la billetterie, le bar et les locations semblent faibles. Ce sujet revient régulièrement à l'ordre du jour des plénums du Conseil général. Au vu de ces considérations, pour apaiser les tensions et clarifier la situation une fois pour toute, les signataires demandent à la Ville de mandater un expert externe pour effectuer une analyse de situation et identifier les pistes d'amélioration. Merci beaucoup.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci Mme BÜRCHER. Quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ? M. GERMANN.

Dominique GERMANN

Merci Madame la Présidente. Le Théâtre Les Halles est et doit rester un élément majeur de la politique culturelle sieroise. Le Théâtre Les Halles a su trouver une place spécifique dans le domaine du spectacle valaisan. A notre sens, le postulat de la Cogest n'entend aucunement remettre en cause ce positionnement. Bien au contraire, nous sommes convaincus que l'analyse financière qui est proposée – qui apportera des améliorations dans la gestion et dans le fonctionnement du Théâtre Les Halles – ce qui ne pourra que le consolider à l'avenir dans son rôle d'acteur culturel régional. Dans ce sens, le groupe PLR soutient le postulat de la commission de gestion.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci M. GERMANN. Mme BETRISEY ZUFFEREY.

Maryse BETRISEY ZUFFEREY

Mesdames et Messieurs, chaque année certains membres ou groupes du Conseil général parlent des Halles, soit pour en faire un amendement à la baisse, soit pour demander une commission ad hoc, soit comme cette année en faisant un postulat. Le Théâtre Les Halles ne laisse pas indifférent. Notre groupe a beaucoup débattu concernant ce postulat, qui a été déposé par une majorité des membres de la Cogest. Plusieurs arguments en faveur et en défaveur de ce postulat ont été cités lors de nos discussions. Ce lieu est un emblème de la culture sieroise au-delà du tunnel de Saint-Maurice, mais, comme chacun le sait, nul n'est prophète en son pays. Si ce postulat est accepté ce soir, il faut le voir sous l'angle positif et constructif. Comme nous avons débattu au niveau du groupe Verts, il sera sans doute accepté, mais pas à la majorité du groupe Verts, chacun est libre et chacun donnera son avis lors du vote. Merci beaucoup.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci Mme BETRISEY ZUFFEREY. Quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole ? M. FLIPO, volontiers.

François-Xavier FLIPO

Monsieur le Président, Madame, Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les Conseillers généraux. L'ambiance à la Cogest est très constructive. Il y a lieu d'en remercier sa présidente et ses membres, mais lorsque vient le moment d'analyser les comptes ou le budget du Théâtre Les Halles, cela se crispe. Les Halles, c'est le caillou dans la chaussure de la commission de gestion et lorsqu'elle doit se déchausser, notre plénum ne sait plus sur quel pied danser. Rappelez-vous notre dernier plénum : « Nous amendons, vous amendez, les bras en l'air, les bras en bas, cette chorégraphie politique n'aboutit à rien. » La Cogest l'a compris et en a discuté franchement, cartes sur table :

- Faisons des amendements : la Cogest n'est pas convaincue.
- Faisons un postulat : encore une fois, pas tout à fait convaincue.
- Faisons un audit : intéressant dit la Cogest.

Cependant, la tendance est d'user d'une nouvelle linguistique en politique, un chat n'est plus un chat, un rat devient un « surmulot » et l'audit, une analyse de situation. L'analyse de situation pour le Théâtre Les Halles est acceptée par la majorité des membres de la Cogest, car celle-ci n'a pas été convaincue des réponses aux questions posées. Trop de flou, trop d'imprécisions, trop d'incohérences et aucune lueur d'espoir de faire pâlir ses chiffres rouges vifs. A Sierre, on entend souvent que la culture ne peut pas être bénéficiaire mais elle vit sur les deniers communautaires. Pour rappel, elle est privée et florissante à Martigny. Le groupe UDC soutient la commission de gestion et accepte l'analyse de situation sur les Halles.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci M. FLIPO. Mme CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL

Je vais encore faire tache ce soir, mais voilà... Depuis longtemps, le Théâtre Les Halles est systématiquement remis en question, mis sur la sellette : sa programmation, l'argent qu'il nous coûte et nous aurions donc été bien surpris de ne rien avoir à débattre ce soir à son sujet... A vous entendre, notre groupe semblerait être le seul à vraisemblablement refuser cet audit proposé, mais tout dépendra, bien évidemment, de ce qui a été dit ce soir. Sans nullement nous voiler la face, nous restons préoccupés par les informations apportées par la Cogest. S'il y a des erreurs,

des informations possiblement occultées, mal communiquées, voire mal interprétées, il reste effectivement nécessaire de clarifier au plus vite cet état de fait pour éviter des suspicions possiblement infondées. Et, c'est avec regret que nous demandons aux personnes concernées par la gestion de cette entité d'avoir à l'avenir plus de rigueur, de sérieux pour éviter des situations telles. Par contre, la clarification attendue ne doit pas passer par un audit. C'est un moyen vexatoire, assez rarement utilisé dans notre Commune et d'un coût certain. Cette proposition d'audit laisse un arrière-goût, une sorte d'attaque frontale contre le théâtre, la culture et s'il devait couler, notre région perdrait malheureusement un haut lieu culturel reconnu et labellisé. A nos yeux, mieux soutenir notre théâtre, l'aider et s'intéresser plus sérieusement à sa programmation sans constamment la dénigrer, s'impose. Vous rappeler peut-être aussi, que le Spot, anciennement Valère, proposait des pièces plus populaires et grand public alors que sa programmation actuelle se rapproche de la nôtre. Une évolution en quelque sorte. Ensuite, à vouloir coûte que coûte rendre rentable notre théâtre alors qu'aucun théâtre ou autre institution culturelle publique ou subventionnée en Valais n'a cette vocation et ne l'est, peut surprendre. Mme PRALONG a parfaitement expliqué la situation, propre à ce milieu, en soulignant aussi, à juste titre, que notre théâtre n'est pas uniquement un lieu de représentation, un festival, mais bien aussi une institution communale, un précieux outil mis à disposition de nos sociétés locales et des artistes pour leur création. C'est aussi, entre autres, un lieu de culture inclusive. Quant à la rentabilité escomptée sur le bar, un ratio attendu de 3 contre 1.9 actuellement, ceci reste surréaliste et bien trop gourmand alors que le Spot aurait, lui, 1.4 de ratio... Les produits sont effectivement de bonne qualité et pour un prix relativement abordable, sans forcément être aussi bon marché que décrit. De plus, Mme PRALONG a clairement indiqué que d'autres établissements avaient une marge moindre sur leur débit de boissons confirmant par là même les prix pratiqués ici. En outre, une famille ne s'arrêtera pas au bar si la facture est trop conséquente, ayant déjà payé une somme coquette pour ses entrées. C'est fort dommage. J'ai fait quelques modifications... Que souhaitons-nous véritablement avec cet audit : mettre à genoux le théâtre, décourager son directeur et l'ensemble des bénévoles, l'association des Amis du théâtre ou tout simplement son public ? Contestant le principe de l'audit, nous suggérons vivement, ou bien plutôt l'organisation, à courte échéance, d'une nouvelle rencontre entre M. BERTHOD, Mme PRALONG, M. JACQUÉRIOZ les responsables du Théâtre, la Cogest ainsi que le conseiller municipal concerné, c'est-à-dire M. LAMON, accompagnés ou non d'une fiduciaire ou de toute autre personne habilitée à les aider dans leurs discussions et les pistes à envisager. Somme toute, une démarche logique, un premier pas. Et, si effectivement alors des doutes sérieux devaient encore subsister, faudra-t-il alors évoquer la question d'un possible audit. Vous l'avez compris, vraisemblablement notre groupe refusera cet amendement.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci Mme CLAUSEN METRAL. Est-ce que le Conseil municipal souhaite intervenir ? Ah, excuse-moi, pardon, M. REY.

Joël REY

Madame la Présidente, Monsieur le Président de la Municipalité, chers collègues. Je m'étais déjà exprimé lors de l'introduction sur le budget, sur ce sujet des Halles. Je pense qu'il y a un point qui me paraît essentiel, c'est que nous ne sommes pas en train de dire : est-ce qu'on est pour ou contre la culture à Sierre, est-ce qu'on est pour ou contre les Halles à Sierre ? Il y a malheureusement un ennemi, un ennemi de toute administration, de tout projet, qui s'est insinué au fil des années : c'est le doute. Le doute, quand on parle des Halles, c'est pour ça que ça revient continuellement. Les réponses... alors peut-être le terme est faux, c'est certaines réponses qui ont peut-être dû être clarifiées, mais il y a un doute quand on discute, sinon, s'il n'y avait pas ça, on ne reviendrait pas, comme un refrain, comme une rengaine, qui revient à chaque budget. Donc c'est dans une démarche constructive – et telles ont été les discussions que nous avons eues au sein du groupe – dans une démarche constructive d'amélioration. Comme je l'ai dit en préambule, de sortir un peu le nez du guidon et de voir de l'extérieur et cet audit, Mme METRAL, je ne le vois pas comme quelque chose, vraiment, où on va fouiller ; c'est juste apporter des pistes. Au Spot à Sion, ils l'ont fait et il y a eu des pistes d'amélioration concrètes qui ont été apportées. Et c'est dans ce sens-là que nous sommes, le groupe du Centre, favorables à un audit pour trouver des améliorations possibles et non pas – je le redis – pour ou contre les Halles, ce n'est pas le débat et le sujet de ce soir.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci M. REY, je passe la parole à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer.

Pierre BERTHOD

Merci Madame la Présidente. En sus de ce qui a déjà été dit en début de séance, si votre plénum, dans sa majorité, désire effectuer une analyse du Théâtre Les Halles, j'inviterai le service de la culture et la commission de gestion à assez rapidement se réunir, pour bien cadrer et déterminer les attentes du législatif sur le mandat qu'il faudrait attribuer. J'entends les points de vue des uns et des autres, j'espère véritablement qu'un audit ou qu'une analyse amènera finalement une évolution des fronts... on verra, mais ça n'est en tout cas jamais inutile d'avoir finalement des avis externes qui viennent analyser la situation qu'elle soit financière, culturelle, organisationnelle. J'aimerais quand même redire ce que j'ai dit avant, je crois que plus que des fausses informations, des fausses réponses, il y a sûrement des choses qui ont été mal comprises et je ne peux qu'inviter à nouveau la commission de gestion à demander des séances de vive voix, pour échanger, pour comprendre la situation. Et puis, après, si la majorité désire faire un audit, comme je l'ai dit, il faudra qu'on soit rapide pour qu'on puisse aussi répondre, eh bien, dans l'exercice 2023 aux conclusions de l'audit.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci Monsieur le Président.

b. Votation

Marie-Thérèse BREMBILLA

Nous passons sans tarder à la votation, au point 8b, merci aux scrutatrices et scrutateurs de se tenir prêts pour le comptage. Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le postulat qui demande à la Ville de mandater un expert externe pour effectuer une analyse de situation et pour identifier des pistes d'amélioration, veuillez lever la main s'il vous plaît. Mme MATTER. M. EGGS. M. WIEDMER, Mme IMHOF. M. CORNUZ. Merci. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux qui sont contre le postulat, veuillez lever la main s'il vous plaît. Mme MATTER. M. EGGS. M. WIEDMER, Mme IMHOF. M. CORNUZ. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux qui vous abstenez veuillez lever la main s'il vous plaît. Mme MATTER. M. EGGS. M. WIEDMER, Mme IMHOF. M. CORNUZ. (*Mme BREMBILLA interroge le bureau et calcule le nombre de voix*). **Le postulat est accepté par 43 oui, 5 refus et 4 abstentions.** Je vous remercie Mesdames et Messieurs. Est-ce que Monsieur le Président ou un conseiller souhaite s'exprimer à la suite de ce vote ?

Pierre BERTHOD

Non, merci.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci. Nous passons maintenant aux points, je dis aux points au pluriel, puisqu'il s'agit de 4 interpellations, auxquelles interpellations la Municipalité apportera une réponse écrite dans les délais réglementaires et nous porterons à l'ordre du jour de notre prochaine plénière les débats sur ces 4 interpellations que je vais vous énumérer. (*Mme BREMBILLA énumère les 4 points suivants de l'ordre du jour*).

9. INTERPELLATION ECRITE CONCERNANT LE QUARTIER DE BEAULIEU

Voir annexe 1.

10. INTERPELLATION ECRITE CONCERNANT LE CHANTIER A LA RUE DES REMPARTS A GRANGES

Voir annexe 2.

11. INTERPELLATION ECRITE CONCERNANT LE PROJET DE FUSION DES COMMUNES

Voir annexe 3.

12. INTERPELLATION ECRITE CONCERNANT LE RENCHERISSEMENT

Voir annexe 4.

13. DIVERS

Marie-Thérèse BREMBILLA

Et nous passons directement au dernier point, le n° 13, les divers. Est-ce que la Municipalité souhaite nous transmettre des informations ?

Pierre BERTHOD

Oui, merci Madame la Présidente, assez rapidement une information, enfin une et demie.

Dénonciation au Conseil d'Etat de M. Serge SIERRO par rapport à la demande d'autorisation de construire liée à la transformation de l'hôtel de la Grotte

La première c'est la dénonciation au Conseil d'Etat de M. Serge SIERRO par rapport à la demande d'autorisation de construire liée à la transformation de l'hôtel de la Grotte. Vous gardez peut-être en mémoire les diverses péripéties qui ont suivi la publication au bulletin officiel de la mise à l'enquête de la transformation de l'hôtel-restaurant au Grand Lac de Géronde en février 2022. Comme ce dossier a été porté à la connaissance tant du landerneau sierrois que des médias, qui l'ont largement relayé dans leurs colonnes, le Conseil communal a jugé utile de vous fournir une brève information sur l'état actuel de ce dossier. Pour rappel, suite à la publication dans le bulletin officiel, aucune opposition n'a été enregistrée. Cependant, en mai 2022, M. SIERRO adressait un courrier à la Commune pour s'opposer au projet, soit deux mois après la fin du délai légal d'opposition. Dans la foulée, il déposait au Conseil d'Etat une opposition-dénonciation à ce projet et il demandait en outre au Conseil d'Etat de dessaisir la Commune de Sierre du dossier et de refuser le dossier qui a été mis à l'enquête. Cette demande a été donc traitée par le gouvernement cantonal, qui a dûment interrogé la Commune sur l'état exact des démarches engagées et qui a ainsi pu se déterminer en date du 26.10.2022, en prononçant la décision de classement de la procédure de surveillance pour motifs que :

- L'autorité de surveillance n'intervient qu'en violation manifeste des règles applicables, ce qui n'est pas constaté dans ce dossier.
- La gestion administrative du dossier est correcte et complète. Les services cantonaux, y inclus le service immobilier et patrimoine, sont impliqués.
- L'opposition tardive de M. SIERRO a été enregistrée par la Commune qui l'examinera dans le cadre de la procédure d'autorisation de construire.

Ainsi aujourd'hui, le dossier mis à l'enquête est actuellement toujours en traitement auprès des différents services cantonaux et communaux et le Conseil municipal prendra une décision sur préavis de la commission communale des constructions lorsque le dossier sera complet.

Pin's Ville de Sierre à disposition

Et la deuxième information, c'est simplement, en fait, puisqu'un certain nombre d'entre vous m'ont quelquefois demandé s'il était possible d'obtenir des pin's aux couleurs de la Ville de Sierre - et comme on approche de Noël - j'ai une série, ici, à vous offrir en fin de séance. Vous êtes les dignes représentants du peuple et donc c'est avec plaisir que celles et ceux... que je distribuerai et puis, pour les absents, j'en prendrai une série au mois de février.

Voilà Madame la Présidente les informations, dans les divers, de la Municipalité.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci beaucoup Monsieur le Président, la parole est à l'assemblée durant ce point des divers, quelqu'un souhaite s'exprimer ? Je vous informe que, comme de coutume, après trois interventions ou questions de votre part, j'inviterai la Municipalité à vous apporter la réponse si elle le souhaite. Qui prend la parole ? Mme CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL

Je ne vais pas la faire longue, mais je discutais avec Fabien quand Madame la Présidente nous a fait, je dirais, une petite interprétation des interpellations. Je n'ai effectivement pas bien compris pourquoi elles n'étaient pas traitées aujourd'hui ou, en tout cas, pourquoi nous n'avons pas de

réponse de la Commune, parce que selon l'article 37 on nous mentionne bien que la Commune répond aux interpellations, quelles que soient leur forme, durant la séance plénière ou au plus tard 20 jours à sa suite. J'ai cru comprendre qu'il a été évoqué qu'elles seraient repoussées ou reportées à février. Donc je voulais juste savoir pourquoi on interprétait différemment le règlement, entre guillemets, voilà.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Alors on avait le règlement tout à l'heure, on va sortir le règlement. Dans 10 jours, donc la réponse sera fournie par écrite.

Isabelle CLAUSEN METRAL

Ah, j'ai entendu février, c'est pourquoi je me permettais de poser la question. On papotait avec Fabien... OK, alors c'est bon, je vous libère.

Pierre BERTHOD

Non, non, mais alors juste, comme ça je réponds aussi le point de vue de la Municipalité. Madame la Présidente BREMBILLA a bien retranscrit, mais on se conforme au règlement et vous savez donc que les interpellations c'est ce nouvel outil législatif que vous avez accepté avec les modifications du règlement du Conseil général et en fait, on a, par analogie à la forme de l'interpellation, comme c'est des interpellations écrites, eh bien, on se dit que c'est aussi correct de notre part de répondre par écrit ; vous imaginez bien qu'en fait c'est les services communaux qui traitent vos interpellations et puis qui doivent ensuite, la réponse, être validée par l'exécutif, mais pour vous rassurer, donc, ça sera transmis dans le délai de 10 jours, donc d'ici la fin de l'année, la réponse... Alors après le traitement par le plénum ou la suite aux interpellations, ça c'est du ressort du bureau, quoi.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, M. VOUARDOUX.

Eric VOUARDOUX

Mesdames, Messieurs, j'aimerais juste vous faire part, vous relayer un article que j'ai reçu aujourd'hui, via les réseaux sociaux et puis qui m'apporte quelques inquiétudes. Surtout que c'est Sierre Tourisme qui relaye dans ses propositions de manifestations sierroises une manifestation qui aura lieu le 25 décembre... Je ne sais pas si je prononce correctement les choses, mais c'est un groupe ArtSonic qui le propose : antéchristmas et leur proposition c'est de faire une messe de nuit, pas de minuit, mais de nuit, qui aura lieu le 25 décembre à 21h00 à l'Hacienda ; au programme du doom, du stoner, du métal, mais surtout exorciser ses démons et définir comment bannir à jamais les chants de Noël. (*Rires*). Alors je souhaite que la Municipalité, et vous tous, restiez attentifs à ce qui se passe à l'Hacienda en cette fin d'année, merci.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci M. VOUARDOUX, ça détend bien l'atmosphère votre question. Y a-t-il d'autres questions, d'autres interventions ? Eh bien, si ce n'est pas le cas, quelqu'un souhaite répondre à M. VOUARDOUX parmi le Conseil municipal ?

Pierre BERTHOD

J'essaye de réfléchir comment répondre au mieux. Heureusement que ce n'est pas au Théâtre Les Halles, hein, déjà. (*Rires*). Mais heu, bon, quand j'étais jeune il y avait le petit Noël qui se faisait aussi à l'Hacienda, alors oui, la jeunesse a des valeurs qui ne sont pas forcément celles partagées par vous tous... Je crois que voilà, les « métaleux » eh bien, ils prêchent l'antéchrist depuis quelques décennies, ça n'en devient pas forcément des mauvais bougres, certains ici étaient, quand ils étaient jeunes, avec des cheveux longs, noirs et puis des tatouages partout. Mais, M. VOUARDOUX, je n'irai pas à l'Hacienda à 21h00 le 25 décembre, mais je... enfin vous me prenez un peu de court ; après c'est clair que pour des milieux qui sont, je dirais, de valeurs plus catholiques, ça peut être choquant. Maintenant faut-il que l'on se mêle et que l'on interdise certains types de manifestations, je ne pense pas... Mais vous me prenez de court, à la limite, on peut demander aux services d'être attentifs aussi à ce genre d'événements, en vous disant aussi qu'ils font des événements pour la Pâques, etc. mais je pense qu'il faut y voir plutôt, ben voilà, l'envie des jeunes de s'activer. Maintenant je peux comprendre que les titres puissent être un peu choquants.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Merci Monsieur le Président. Y a-t-il encore des interventions ? Vous n'avez plus le courage... Si ce n'est pas le cas, eh bien je vous rappelle les prochaines dates des plénums pour 2023 : le **15 février 2023**, le **14 juin 2023** et le **13 décembre 2023**. Je remercie chaleureusement Mme Elisabeth MARCHETTI pour la tenue de ce long procès-verbal. Merci aussi à la presse et au public présents ce soir. Je tiens aussi à remercier M. Jean-Daniel THEYTAZ pour la préparation de la salle et nos conseillers municipaux pour l'apéritif qui nous sera offert tout à l'heure. Je clos cette séance du Conseil général, il est 20h50. Je vous remercie pour votre présence et votre précieuse collaboration, je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année et beaucoup de sérénité dans vos cœurs et dans vos familles. *(Applaudissements)*.

Fin de la séance : 20h50

Conseil général de Sierre

La présidente :

Le secrétaire :

Marie-Thérèse BREMBILLA

Blaise MELLY

Abréviations :

PDC	:	parti démocrate-chrétien
PLR	:	parti libéral-radical
PS/CG-PCS	:	parti socialiste/centre-gauche – parti chrétien social
UDC	:	union démocratique du centre
Cogest	:	commission de gestion
CEU	:	commission de l'édilité et de l'urbanisme
CDD	:	commission du développement durable
R2	:	résidences secondaires

**Réponse à l'interpellation
déposée par la conseillère générale, Madame Lidia Petrics,
relative à l'objet Plan de quartier Beaulieu**

Enoncé

Le 5 octobre 2022, Madame Lidia Petrics, conseillère générale, a déposé une interpellation sur l'objet « Plan de quartier Beaulieu », dont voici le texte :

Sierre, le 5 octobre 2022

**Interpellation à l'attention du Conseil municipal (art. 37 du règlement du
Conseil général)**

Le 28 juillet 2022, la société Batitherm SA, mandatée par JMS Habitat SA pour la gestion du dossier du Plan de quartier de Beaulieu, a adressé une prise de position à Mme Laurence Salamin, architecte de la Ville de Sierre, au sujet du Plan de quartier de Beaulieu. Cette prise de position a également été adressée à certains membres du Conseil communal, de la Présidente du Conseil général ainsi qu'à la Présidente de la commission d'édilité et d'urbanisme.

À bien lire le document, il est fait état d'un dossier qui s'enlise depuis de nombreuses années, soit depuis 2009, et ne pas vouloir attendre sur d'autres rapports en lien avec l'art. 47 OAT ainsi que la construction du pont de Beaulieu et l'accès à la gare.

Pour ce faire et en application de l'art. 37 du règlement du Conseil général, voici les questions posées au Conseil municipal :

- Le Conseil municipal a-t-il rencontré la société Batitherm SA ?
- Si oui, quelles ont été les discussions et les décisions prises ? Si non, pour quelle raison une rencontre n'a-t-elle pas eu lieu ?
- Quelle est la position de la municipalité dans ce dossier ?
- Pourquoi ce dossier est-il ouvert depuis 2009 ?

Je remercie d'avance la municipalité pour le traitement de cette demande.

Lidia Petrics

Présidente de la Commission d'édilité
et d'urbanisme

Préambule - contexte

- Les parcelles n^{os} 9056 et 449 (l'Ancienne cave Imesch) se situent en zone de Centre B à aménager. Une esquisse de quartier est suffisante pour justifier une construction de 4 étages + attique (17m de haut). Toutefois, l'élaboration d'un Plan de quartier (PQ) permet de bénéficier d'un bonus de hauteur pour pouvoir construire 1 étage de plus (5 étage + attique ponctuel, 20m de haut).
- Le propriétaire de ces parcelles a développé un plan de quartier sur l'îlot Beaulieu, soit l'îlot qui comprend le tissu bâti ceinturé par la rue du quai au sud, la rue du Stade à l'ouest jusqu'au Carrefour Beaulieu et la Place Beaulieu au nord et à l'est.
- En 2011, comme le requérant n'arrivait pas à obtenir la signature de son projet de la part de l'ensemble des propriétaires du secteur, il a demandé à la Ville de publier ce projet conformément à l'article 42 RCCZ, ce que la Ville a accepté. Du fait de la présence des parcelles communales (n^{os} 452, 452 et 8627) dans le périmètre du PQ, elle a déposé le projet auprès de la Commission Cantonale des Constructions (CCC) qui l'a publié le 26.08.2011. En 2014, suite à des modifications du projet de Plan de quartier durant la procédure, une nouvelle mise à l'enquête a eu lieu. Elle a soulevé 3 oppositions.
- Le 07.11.2016, la CCC a approuvé le projet et rejeté les trois oppositions. Les opposants ont déposé un recours auprès du Conseil d'Etat.
- Le 20.12.2017, le Conseil d'Etat a rejeté les recours. Les recourants ont déposé un recours contre la décision du Conseil d'Etat au Tribunal Cantonal.
- Le 23.11.2018, le Tribunal Cantonal a rendu son arrêt et a annulé la décision du Conseil d'Etat, donc a refusé le projet de Plan de quartier.
- Le Conseil municipal a décidé de ne pas recourir au Tribunal fédéral. Cette décision a été motivée principalement par le fait que l'analyse de trafic était déficiente et par le poids donné à l'ISOS dans la jurisprudence fédérale depuis 2009 suite à l'arrêt « Rütli » (ATF 135 II 209).
- En 2019, la Ville a accepté, à la requête du requérant d'élaborer un nouveau Plan de quartier en confiant le mandat au bureau Christian Constantin SA.
- Le 13 novembre 2020, une demande d'autorisation de démolir l'Ancienne cave Imesch a été publiée au bulletin officiel. Elle a soulevé 5 oppositions qui ont quasi toutes pour motifs le fait qu'aucune construction ne soit présentée en même temps que la démolition.
- En mars 2021, des séances de conciliations ont eu lieu avec ces opposants. Elles ont également été l'occasion de présenter l'avant-projet de Plan de quartier et de faire une prise de vœux des voisins.
- Des variantes de Plan de quartier ont été élaborées pour essayer d'intégrer ces différents souhaits, mais après analyse et pesée des intérêts, il s'est avéré qu'indépendamment du risque d'opposition accru sans intégration des intérêts particuliers, seul un projet de Plan de quartier de qualité et qui sauvegarde l'intérêt général peut être justifié.
- Le projet de Plan de quartier a été présenté à la Commission d'aménagement du territoire de la Ville le 28 avril 2022. Celle-ci a estimé que la partie sud du Plan de quartier ne représente pas suffisamment l'intérêt général.
- Le bureau d'architecture Christian Constantin SA a confirmé que bien qu'il ait été choisi par le propriétaire des parcelles ex-Imesch, il acceptait de réaliser les modifications demandées pour aller dans le sens d'un projet plus qualitatif.
- Le 22 juillet 2022, la société Batitherm SA informe la Ville qu'elle a été mandatée pour représenter le propriétaire des parcelles ex-Imesch. La Ville en a pris note et a rappelé qu'il est de son devoir de faire la pesée des intérêts particuliers pour développer un projet qualitatif dans le sens de l'intérêt général et que les demandes particulières du propriétaire des parcelles ex-Imesch ont déjà été entendues. Elle souligne que, pour autant que le projet développé soit conforme au règlement des constructions et des zones, le Conseil général n'intervient pas dans le processus.
- On peut relever que malgré les nombreuses remarques désobligeantes formulées de la part du propriétaire des parcelles ex-Imesch envers l'administration, et plus particulièrement l'Architecte de Ville, entre 2020 et 2022, le travail n'a pas été interrompu.

- Le projet de Plan de quartier modifié devrait être présenté à la Commission d'aménagement du territoire en 2023 pour un nouveau préavis puis au Conseil municipal pour décision avant d'être transmis à la CCC pour publication au bulletin officiel avec l'ouverture des voies de recours.

Réponses

1. Le Conseil municipal a-t-il rencontré la société Batitherm SA

Non, le Conseil municipal n'a pas été officiellement sollicité dans ce sens par la société Batitherm SA. Toutefois, certains de ses membres ont rencontré les représentants de cette société.

2. Si non, pour quelle raison une rencontre n'a-t-elle pas eu lieu ?

Cette société représente les intérêts d'un des nombreux propriétaires de parcelles sises dans le périmètre du Plan de quartier. En outre, la prise de vœux a été réalisée en 2021 pour l'ensemble des propriétaires. Enfin, aucun élément nouveau ne justifiait une rencontre depuis la prise de vœux en 2021.

3. Quelle est la position de la municipalité dans ce dossier ?

La municipalité estime qu'il s'agit d'un îlot stratégique pour le développement de la Ville avec de nombreux enjeux d'intérêt général :

- La mise en valeur des bâtiments classés dans l'ISOS ;
- L'activation des rez-de-chaussée et leur relation à la rue ;
- L'augmentation de l'attractivité du cheminement le long de la rue du Quai suite au projet de construction de l'Ecole d'art sur la parcelle ex-Usego ;
- Le stationnement souterrain et sur chaussée ;
- Le développement d'une zone de détente au cœur de l'îlot et le maintien de la végétation.

Si un projet de construction conforme au règlement des constructions et des zones (RCCZ) était déposé sur les parcelles « ex-lmesch » avec une esquisse de quartier, il pourrait être mis à l'enquête immédiatement.

4. Pourquoi ce dossier est-il ouvert depuis 2009 ?

La municipalité suit ce dossier depuis 2011 selon la chronologie exposée ci-dessus.

Ce dossier est ouvert depuis longtemps pour les raisons suivantes :

- Le propriétaire des parcelles ex-lmesch ne souhaite pas seulement construire ce que permet la zone mais il veut pouvoir bénéficier du bonus lié à un Plan de quartier.
- L'élaboration d'un Plan de quartier est un processus complexe qui doit sauvegarder l'intérêt général. Il implique la rédaction d'un rapport 47 OAT qui justifie le projet, il est, de plus, accompagné de nombreuses études, comme celle de trafic ou de bruit.
- Des voisins des parcelles ex-lmesch ne sont pas favorables à ce projet ; ils ont fait opposition puis recours au Conseil d'Etat et finalement au Tribunal cantonal.


Pierre Berthod
Président


Jérôme Crettol
Secrétaire municipal

Sierre, le 20 décembre 2022

**Réponse à l'interpellation
déposée par le conseiller général M. Tony Sabino
relative au chantier à la rue des Remparts à Granges**

Enoncé de la question

Le 15 novembre 2022, le conseiller général M. Tony Sabino a déposé une interpellation écrite concernant le chantier à la rue des Remparts à Granges, dont voici le texte :

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Chers Conseillers généraux,*

En date du 1^{er} avril 2022 eut lieu à la Salle bourgeoise de Granges l'Assemblée générale de la Saint-Etienne, société de développement du village. Lors de cette assemblée, une question fut posée par l'un des villageois, membre de la Saint-Etienne, quant à l'inactivité du chantier situé à la Rue des Remparts, chantier qui bloque l'accès à cette rue depuis environ deux ans. A l'heure actuelle, le chantier est demeuré en l'état et l'accès à la Rue des Remparts est toujours entravé, exposant de surcroît ce site à un certain danger pour les passants qui s'y aventurent. Qu'en est-il actuellement de l'avancement de ce chantier ? Est-ce qu'une date de fin des travaux a été planifiée ?

Je vous remercie de votre attention et disponibilité.

*Tony Sabino
Conseiller général*

Réponses

Contexte

- En 2014, une partie du mur d'enceinte médiéval de Granges, situé en contrebas de la rue des Remparts, s'est effondrée. Ce mur historique, ceinturant à sa construction le village fortifié de Granges, a été comblé au fil des siècles et un cheminement s'est installé au-dessus du dernier tronçon encore préservé le long de la rue des Remparts. Le projet de confortation prévoyant la réalisation d'un mur bétonné dans le secteur éboulé a été présenté en 2015, mais n'a pas été validé par l'Office cantonal d'archéologie.
- La vocation première de cet ouvrage moyenâgeux n'étant clairement pas de servir de mur de soutènement pour une infrastructure routière, une nouvelle réflexion sur le mode d'intervention a été ensuite coordonnée avec des archéologues spécialisés dans la préservation de ces témoins du passé.
- La solution retenue, compatible avec le réseau routier grangeard, supprime le transit de trafic motorisé sur la rue des Remparts, la laissant accessible dans sa jonction avec la rue de Fauporte uniquement aux modes doux. Ce choix a permis de réduire la largeur de la route et de soulager la tête du mur d'une partie de la charge représentée par le trafic, la route elle-même et ses bas-côtés. En diminuant les sollicitations sur le mur une préservation de ce dernier dans un état le plus respectueux de celui d'origine devenait ainsi possible.

- Situés en zone archéologique et en présence de cet ouvrage historique, ce projet et le mode d'intervention prévu, ont donc été coordonnés et validés en mars 2020 par l'Office cantonal d'archéologie. Il avait alors été convenu que l'Office cantonal se chargerait parallèlement aux travaux routiers de coordonner un dossier visant à permettre le financement des travaux de réhabilitation de la partie éboulée du mur et de préservation des zones encore en place. Ces interventions devaient être réalisées de manière coordonnées avec les travaux de génie civil afin de permettre un suivi archéologique de la zone. La Fondation du Vieux-Granges est à l'origine de ce projet qui a été soutenu par la Ville.
- Malgré l'arrêt des travaux lors de la période hivernale 21-22, le volet archéologique de l'intervention n'a pas pu être mené à terme. Le financement de ces travaux dépend en effet d'une procédure de mise sous protection du mur d'enceinte. Cette reconnaissance rend en effet éligibles les interventions sur le mur à une subvention ainsi qu'à des aides externes principalement de la loterie romande notamment si le projet est porté par une fondation comme celle du Vieux-Granges. Le Conseil municipal a donc demandé la mise sous protection du mur d'enceinte sud du bourg médiéval de Granges, dans le but d'obtenir son classement en qualité de monument historique d'importance cantonale à l'instar du statut déjà accordé au Château et aux Collines de Granges.
- Cette procédure a fait l'objet d'une mise à l'enquête et d'une séance de présentation aux propriétaires concernés en octobre 2022. Il faut par ailleurs signaler que le traitement du dossier par le Service Immobilier et Patrimoine du Canton a subi du retard suite au décès du responsable en charge du dossier. La mise sous protection permettra aux propriétaires de bénéficier de subventions et à la Fondation de dons.
- Il n'a donc pas été possible de reprendre les travaux en 2022 car les infrastructures routières, encore à réaliser, se situent sur la zone qui sera fouillée par les archéologues.

Réponses aux questions

- Le dernier contact en date pris avec l'Office cantonal d'archéologie nous apprend que le classement attendu devrait être finalisé cette fin d'année encore, ce qui permettrait d'entrevoir un déblocage des fonds nécessaires à la menée des interventions de documentation et de préservation de la valeur historique du site. Une reprise d'activité au printemps 2023 est ainsi espérée et cela permettra dans la foulée de procéder aux poses de bordures routières encore manquantes et à la réfection des enrobés de la rue des Remparts.
- Il convient finalement de rappeler que l'accès au trafic motorisé depuis l'Est de la rue des Remparts demeurera interdit, conformément au projet homologué par la Commission cantonale de signalisation routière, et en force depuis fin 2021. Seul un cheminement réservé aux piétons et cyclistes demeurera dans ce secteur, la route étant signalée aux usagers provenant de l'ouest comme impasse avec exceptions (piétons et deux-roues non motorisés) au terme de l'Ordonnance sur la signalisation routière (4.09.1).



Pierre Berthod
Président

Jérôme Crettoi
Secrétaire municipal

Sierre, le 20 décembre 2022

**Réponse à l'interpellation
déposée par la conseillère générale Isabelle Clausen Métral
relative à la fusion entre les Communes de Sierre, Chippis, Chalais et
Grône**

Enoncé de la question

Le 23 novembre 2022, la conseillère générale Isabelle Clausen Métral a déposé une interpellation sur la fusion entre les Communes de Sierre, Chippis, Chalais et Grône, dont voici le texte :

Interpellation écrite destinée à la Municipalité de Sierre (art. 37 RCG)

Monsieur le Président,
Madame la Conseillère municipale, Messieurs les Conseillers municipaux,

Une votation avait été annoncée pour 2023 et la rubrique [0220 3132 01](#) du Budget 2023 prévoit un montant, non détaillé avec précision, notamment pour la fusion entre les Communes de Sierre-Chippis-Chalais et Grône.

Pourrions-nous obtenir des informations précises quant à l'évolution du processus de fusion en cours, notamment aussi sur les engagements pris, ou non, par certaines Communes impliquées dans cette démarche - Sierre y compris - tout comme sur les sommes affectées à ce processus pour 2023 ?

Merci d'avance pour vos précieuses informations.

Avec mes salutations distinguées.

Pour le Groupe « PS / PCS-Centre Gauche »

Isabelle Clausen Métral



Sierre, le 23 novembre 2022

Réponse

Le projet de fusion avec les Communes voisines de Chippis et Chalais avance très lentement. Il faut admettre qu'une fusion de Communes n'est pas une décision à prendre à la légère et nécessite de développer une vision partagée, avec surtout la volonté des parties d'avancer vers un avenir commun.

Force est de constater que durant cette législature, l'engouement est quelque peu retombé. Si du côté de Sierre, la porte est et a toujours été ouverte à une fusion, les réalités propres aux Communes de Chalais et de Chippis font que leur détermination nécessite encore des analyses et des arbitrages de leur part.

Une fusion de Communes nécessite l'accord des parties (en l'occurrence trois Communes) afin de franchir les différentes étapes politiques et législatives. Pour l'heure, le dossier n'est pas suffisamment abouti pour que les Conseils puissent sereinement proposer une vision commune à leur population.

A ce stade, aucun engagement formel n'a été pris par les Communes. Il est question de consulter les citoyens encore durant cette législature sur l'option d'une fusion, mais cette démarche doit encore être consolidée par des décisions formelles des exécutifs. Sur le plan technique, une mise à jour des données financières est prévue en 2023, avec notamment la prise en compte du nouveau plan comptable harmonisé. Pour ce faire et pour d'éventuelles autres prestations d'accompagnement, un montant de CHF 25'000.– est porté au budget 2023.

Quoi qu'il en soit, la Ville de Sierre, par son Conseil communal, a choisi d'adopter une attitude ouverte et compréhensive par rapport aux réalités portées par chacun. Il est communément admis qu'un tel projet se doit d'être porté par une ambition partagée. Cela prend du temps. Pour conclure, et de manière générale, nous précisons que la Ville de Sierre analysera avec intérêt et bienveillance toute sollicitation d'une commune voisine.


Pierre Berthod
Président


Jérôme Grettol
Secrétaire municipal

Sierre, le 20 décembre 2022

**Réponse à l'interpellation
déposée par la conseillère générale Isabelle Clausen Métral
relative au renchérissement**

Enoncé de la question

Le 23 novembre 2022, la conseillère générale Isabelle Clausen Métral a déposé une interpellation sur le renchérissement, dont voici le texte :

Interpellation écrite destinée à la Municipalité de Sierre (art. 37 RCG)

Monsieur le Président,
Madame la Conseillère municipale, Messieurs les Conseillers municipaux,

Qu'une partie des revenus découlant de l'énergie hydroélectrique (1 Mio) soit affectée à un fond pour l'Energie et le climat est salué. Une initiative louable, approprié puisque cette manne providentielle resterait exceptionnelle et ne sera pas forcément durable.

Cependant, au regard du contexte économique actuel et compte tenu des 5.3 Mio de recettes budgétées sur les aménagements hydroélectriques, il semble légitime de s'interroger sur les mesures qui pourraient ou devraient également être envisagées dans vos services - ou le seraient déjà - pour atténuer le renchérissement actuel, annoncé pour nos concitoyens, plus spécialement celui du coût de l'électricité.

L'augmentation marquée du coût de la vie, des primes d'assurances maladie mais aussi le coût des énergies, plus que conséquent pour les frais d'électricité ou tout aussi important pour le gaz, le mazout, ceci sans oublier l'augmentation annoncée du tarif de l'eau, non moins conséquente, sollicitée pour janvier 2023 déjà et peut-être même actée ce prochain plénum, restent des marqueurs qui interpellent et, additionnés, ces coûts supplémentaires vont assurément réduire le pouvoir d'achat, tout comme la vie sociale de plusieurs ménages sierrois.

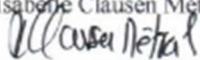
Ainsi, quelles sont les mesures/aides déjà prises ou envisagées pour atténuer les charges désormais importantes pouvant lourdement peser sur le budget de certains de nos concitoyens ?

Sensible à cette délicate situation, notre groupe attend une réponse et vous en remercie d'avance.

Avec mes salutations distinguées.

Pour le Groupe « PS / PCS-Centre Gauche »

Isabelle Clausen Métral



Sierre, le 23 novembre 2022

Réponse

Le Conseil n'est pas insensible aux situations délicates que rencontrent certains habitants de notre commune, pour qui il devient de plus en plus difficile d'absorber la hausse du coût de la vie. Si les causes de ce phénomène sont multiples, il n'en reste pas moins que cette situation nous interpelle et nous interroge quant à la capacité de notre société à venir en aide aux plus démunis de ses membres.

Fort heureusement, le système social mis en place dans notre pays est solide et permet d'offrir des réponses aux problèmes que nous rencontrons. Conformément au principe de subsidiarité appliqué dans notre état fédéraliste, cette tâche relève de prérogatives et de dispositions légales fédérales ou cantonales.

A ce titre et fidèle à ce principe, la Ville de Sierre assume ses obligations à l'échelon communal et se conforme aux exigences légales.

Ainsi, notre Ville déploie un filet social important autant qu'efficace, qui a déjà fait ses preuves lors de la crise sanitaire. L'acteur pivot en est le Centre médico-social de Sierre, par son Service des prestations sociales (ci-après SPS). La mission de ce dernier consiste, sur mandat de la Commune et du Canton, à accompagner toutes les personnes confrontées à des difficultés financières, sociales et/ou administratives en leur offrant des prestations adaptées aux différents besoins. Le SPS favorise l'autonomie des personnes en valorisant leurs ressources et leurs compétences (maintien ou retour à autonomie par l'accession au premier marché de l'emploi).

Les prestations offertes gratuitement à l'ensemble de la population sont les suivantes :

- Informations sociales et conseils.
- Accompagnement et soutien socio-administratif.
- Aide financière en application de la Loi cantonale sur l'intégration et l'aide sociale (LIAS).
- Soutien à l'insertion socio-professionnelle par la mise en place de mesures d'insertion et de stages pratiques.
- Collaboration interinstitutionnelle (CII), travail en réseau avec différents partenaires (ORP, OAI, Addiction Valais, organisateurs de mesures, d'insertion, médecins, etc.).
- Demande de subventions à 100% pour les primes de caisse maladie lors de revenus insuffisants.
- Prise en charge des frais de placement de famille d'accueil ou institutions pour mineurs ainsi que des mesures assimilées.

Le Conseil communal est persuadé de la capacité du CMS de Sierre à accompagner les citoyens les plus démunis au travers de cette nouvelle crise conjoncturelle. Comme il l'a toujours fait, il veillera à ce que ce dernier puisse le faire dans les meilleures conditions.


Pierre Berthod
Président


Jérôme Crettol
Secrétaire municipal

Sierre, le 20 décembre 2022